VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 34

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET RENFORCES DANS LE CADRE DE LA PROROGATION DU CONTRAT DE VILLE JUSQU'EN 2022

La Loi du 20 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine a donné le nouveau cadre d'intervention pour la politique de la ville. Celui-ci peut se résumer autour de 5 points structurants :

- Une redéfinition de la géographie prioritaire autour d'un critère objectif, celui du revenu des habitants
- La structuration du contrat de ville autour de
- Trois piliers obligatoires : la cohésion sociale ; le développement économique et l'emploi ; le cadre de vie et le renouvellement urbain
- Trois axes transversaux : la jeunesse, l'égalité femmes/hommes, la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination
- L'instauration des conseils citoyens, dans une logique de faire de la participation citoyenne un élément consubstantiel du pilotage et de la mise en œuvre de la politique de la ville
- Le pilotage à l'échelle intercommunale.

Le 21 décembre 2015, la Ville de Clermont-Ferrand signait le Contrat de Ville de la Métropole clermontoise, fixant les orientations à mettre en œuvre au bénéfice des quartiers prioritaires.

La loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 instaure la prorogation la durée des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022.

Par circulaire du 22 janvier 2019 portant mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, le Premier Ministre a précisé que cette prorogation doit notamment permettre d'intégrer les orientations issues du Pacte de Dijon et les 40 mesures de l'Etat en faveur des habitants des QPV, et prendre forme dans le cadre d'un Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés, induisant ainsi les partenaires locaux du contrat de ville à repréciser leur stratégie partenariale d'intervention sur les QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) et les QVA (quartiers en veille active).

Le Protocole présenté en annexe sur CD est le fruit d'un travail de priorisation effectué par les différents signataires du Contrat de Ville. Ce travail s'est appuyé sur l'évaluation à mi parcours du Contrat de Ville, réalisée en 2019 sous Maîtrise d'ouvrage de la Métropole.
Le protocole d'engagements réciproques et renforcés ne vient pas remettre en cause l'économie générale du contrat de ville signé en 2015, mais vient le préciser et affiner les priorités à mettre en œuvre d'ici 2022, mises en lumière par les réflexions récentes. Il constitue ainsi une véritable feuille de route pour chacun des partenaires dans le cadre d'une approche partagée et servira de base pour un suivi et un pilotage renforcé.

Tout en affirmant le rôle prépondérant des politiques publiques de droit commun portées par chacun des signataires, le Protocole conforte plusieurs principes d'intervention partagés :

- déployer le Contrat de Ville avec une méthodologie renouvelée
- favoriser l'expérimentation

- renforcer la mobilisation du droit commun et développer une politique de prévention et de solidarité en direction des quartiers prioritaires
- confirmer l'intégration des objectifs du Contrat de Ville dans le NPRU
- valoriser les actions.

Enfin, le Protocole définit des priorités resserrées sur chacun des «piliers» du Contrat de Ville :

- Pilier cohésion sociale

  - Favoriser le bien-être et l'émancipation des habitants dans le respect de leurs singularités et de leurs spécificités
  - Développer l'accès des habitants à la culture par un ancrage renforcé dans les territoires et l'ouverture des grands équipements métropolitains
  - Forger la citoyenneté et renforcer la dynamique associative

- Pilier développement économique, emploi, formation

  - Favoriser la création de valeur économique dans les territoires QPV
  - Maintenir et renouveler la vitalité commerciale dans les quartiers
  - Accompagner la montée en compétences des habitants et contribuer à leur employabilité

- Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

  - Mettre en place une politique de l'habitat et du peuplement support d'une mixité sociale multi scalaires
  - Poursuivre et accompagner les mutations urbaines engagées sur le territoire
  - Contribuer à la tranquillité des territoires au travers d'une approche renouvelée et en proximité des modes d'intervention
  - Encourager les mobilités actives et contribuer au développement durable

Les partenaires s'engagent à réaliser un suivi fin et régulier de la mise en œuvre du protocole d'engagements réciproques et renforcés. Les instances de gouvernance, incluant les Conseils citoyens, seront les garantes de ce suivi auprès desquelles seront organisés à fréquence régulière des éléments de reporting sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et engagements précisés dans ce protocole. A cet effet, un outil de suivi commun sera mis en place sur la base des engagements inscrits au présent protocole. Cela permettra de faire part des difficultés éventuelles rencontrées et d'étudier de façon partenariale les solutions et arbitrages à apporter le cas échéant. La mise en place d'un tel suivi est une opportunité de conforter la dynamique partenariale autour du Contrat de Ville, renforcer sa gouvernance et faciliter sa mise en œuvre.

En conséquence, il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'approuver le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés dans le cadre de la prorogation du Contrat de Ville jusqu'en 2022, transmis sur CD.

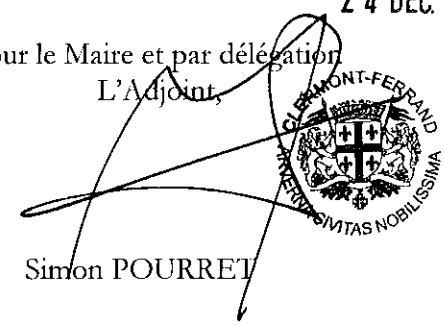
DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 DEC. 2019

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,



Simon POURRET

PILIER	CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN						
Orientation	Mettre en place une politique de l'habitat et du peuplement support d'une mixité sociale multi scalaires						
Actions	**Description synthétique**	**Territorialisation**	**Chef de file**	**Principaux moyens engagés par le Chef de file**	**Principaux Partenaires mobilisés**	**Moyens associés**	**Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre**
Améliorer la connaissance, analyser la demande et les attributions de logement social							
Mise en œuvre d'un observatoire des attributions et de la demande de logement social	mise en place d'un observatoire CIL : analyse de la répartition des attributions par quartile de ressources sur les QPV ; analyse de la demande de logement social notamment des ménages prioritaires;	Niveau d'observation à l'échelle métropolitaine avec des focales sur l'ensemble des QPV et QVA	Métropole	chargé de mission métropole / marché suivi animation	Membres de la conférence Intercommunale du Logement (Etat, collectivités , bailleurs, associations...)	Moyens de droit commun	documents d'orientations stratégiques validés. A partir de 2020 : phase opérationnelle

PILIER	CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN						
Orientation	Mettre en place une politique de l'habitat et du peuplement support d'une mixité sociale multi scalaires						
Actions	**Description synthétique**	**Territorialisation**	**Chef de file**	**Principaux moyens engagés par le Chef de file**	**Principaux Partenaires mobilisés**	**Moyens associés**	**Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre**
Mobiliser les différents leviers pour atteindre les objectifs d'attributions territorialisés							
Suivi de l'application des objectifs territorialisés d'attribution	Attribuer 25 % des logements hors QPV aux ménages les plus fragiles ; Attribuer à minima 50 % des logements en QPV aux ménages les moins fragiles ;	Ensemble des QPV et QVA	Métropole	moyens humains	Membres de la conférence Intercommunale du Logement (Etat, collectivités , bailleurs, associations...)	Moyens de droit commun	documents d'orientations stratégiques validés en juin 2019. Mise en œuvre opérationnelle
Offre d'information et d'accompagnement d'accès au logement social	S'assurer d'une offre d'accueil, d'information et d'accompagnement adaptée des demandeurs de logement social	Ensemble des QPV et QVA	Métropole	moyens humains	Membres de la conférence Intercommunale du Logement (Etat, collectivités , bailleurs, associations...)	Moyens de droit commun	documents d'orientations stratégiques validés en juin 2019.

PILIER	CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN
Orientation	Mettre en place une politique de l'habitat et du peuplement support d'une mixité sociale multi scalaires

Actions	Description synthétique	Territorialisation	Chef de file	Principaux moyens engagés par le Chef de file	Principaux Partenaires mobilisés	Moyens associés	Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre
Affirmer le cadre et l'organisation pour le relogement des ménages dont l'immeuble est voué à la démolition							
Suivi des relogements sur St Jacques	Assurer le suivi des ménages de St Jacques relogés dans le cadre du NPRU en veillant au respect des objectifs fixés (un objectif de 50 % de relogements en dehors des QPV selon souhaits des familles) et contribuer aux objectifs d'attributions CIL	St Jacques	Métropole	moyens humains	Logidôme, membres de la conférence Intercommunale du Logement	Moyens humains et financiers Equipe dédiée de Logidôme	En cours
Consolidation du cadre, suivi de la mise en œuvre des relogements sur les Vergnes et la Gauthière	Consolider le cadre pour les des relogements pour les ménages concernés dans le cadre du NPRU, assurer le suivi des relogements en veillant au respect des objectifs fixés (un objectif de 50 % de relogements en dehors des QPV selon souhaits des familles) et contribuer aux objectifs d'attributions CIL	Les Vergnes et la Gauthière	Métropole	moyens humains	Bailleurs et membres de la conférence Intercommunale du Logement	Moyens humains et financiers	En cours

PILIER	CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN
Orientation	Mettre en place une politique de l'habitat et du peuplement support d'une mixité sociale multi scalaires

Actions	Description synthétique	Territorialisation	Chef de file	Principaux moyens engagés par le Chef de file	Principaux Partenaires mobilisés	Moyens associés	Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre
Assurer la diversification de l'offre sur les quartiers politique de la ville en cohérence avec le PLH et la CIL							
Restructuration de la typologie de l'offre de logement social dans les quartiers en NPRU	Dans le cadre de la convention NPRU, engager une restructuration de la typologie de logements sociaux dans les quartiers prioritaires pour adapter l'offre aux besoins et publics visés.	Tous les QPV	Bailleurs sociaux	Droit commun	Métropole	Moyens financiers	En cours
					ANRU/ Caisse des dépôts	Moyens financiers	
Accompagnement d'une offre d'habitat diversifiée et attractive dans les quartiers en NRPU	Définir un plan d'actions avec les partenaires et les opérateurs immobiliers sur la commercialisation, le marketing territorial pour les quartiers en NPRU	Quartiers en NPRU Les Vergnes, St Jacques et la Gauthière	Métropole	Moyens humains et financiers	Membres de la conférence Intercommunale du Logement (Etat, collectivités , bailleurs, associations...)	Moyens humains et financiers	Moyen terme
					ANRU/ Caisse des dépôts	Moyens financiers	

PILIER	CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN
Orientation	Poursuivre et accompagner les mutations urbaines engagées sur le territoire

Actions	Description synthétique	Territorialisation	Chef de file	Principaux moyens engagés par le Chef de file	Principaux Partenaires mobilisés	Moyens associés	Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre
Mettre en œuvre et poursuivre les projets de renouvellement urbain							
				Equipe projet mobilisée pour assurer le pilotage général du	Ville de Clermont-Ferrand	Le portage d'études et d'équipements publics de proximité	

Mise en œuvre de la convention NPRU	Sous le pilotage de la Métropole, le protocole de préfiguration du NPRU (St Jacques, les Vergnes, La Gauthière) a été conduit à son terme et a débouché sur la signature d'une convention en novembre 2019. Un projet ambitieux, s'inscrivant dans une stratégie de mutation urbaine métropolitaine, est porté sur chacun des trois quartiers concernés, afin d'engager une transformation majeure en termes urbains, sociaux et économiques.	Saint-Jacques, les Vergnes, La Gauthière	Métropole	~~Assurer le pilotage général du~~ programme et la coordination des maitres d'ouvrage Maisons du projet, lieux ressources pour les acteurs et les habitants Portage des opérations d'aménagement et de certains équipements à vocation économique notamment Soutien aux opérations des bailleurs sociaux en matière d'habitat ~~Un chef de projet spécialisé dans~~ le montage d'opération d'aménagement urbain Une équipe projet resserrée associant les services de la DDSU, DIAM, Habitat et communication - Un Plan Pluriannuel d'investissement de 2,6 millions d'€ pour la période 2019-2023 - Une AMO communication (Epiceum 2017-2021) - Une AMO conception urbain, recrutement et coaching des constructeurs (Groupement Villes Vivantes 2019-2023)	Bailleurs sociaux	Le portage d'interventions majeures sur l'habitat (démolition de logements reconstruits à l'échelle de la Métropole, réhabilitation, résidentialisation, accession sociale,…)	2017-2019 : protocole de préfiguration 2019-2030 : mise en œuvre du NPRU
					ANRU / Action Logement/Caisse des dépôts	Concours financier à hauteur de 122 millions d'Euros (92 M€ subventions et 30 M€ prêts Action Logement)	
					ANAH	soutien à un accompagnement spécifique sur les co pro dégradées sur les Vergnes et la Gauthière	
De Champratel à la Grande Plaine	Poursuivre et finaliser le programme de rénovation urbaine inscrit au PRU 1 requalifiant l'habitat et les espaces publics avec des ambitions en termes de qualité des espaces, mixité sociale et une réflexion poussée sur la qualité d'habiter comme élément de discrimination positive. Un programme expérimental, unique en France, (Bamba) est développé sur l'habitat. Favoriser le vivre ensemble et notamment l'acceptabilité de l'arrivée des nouveaux habitants par les anciens.	Champratel-quartiers Nord	Ville de Clermont-Ferrand		CAM – DIAM	Un chargé d'opération et un chargé de travaux dédié au projet, qui le suivie depuis le début de sa mise en œuvre. Préparation, passation et suivi des marchés de travaux des espaces publics	en cours Calendrier des opérations jusqu'en 2026
					Bailleurs sociaux	Relais d'information auprès des locataires lors des étapes de concertation et d'information sur le projet urbain	
					Promoteurs immobiliers	Contribution aux campagnes de communication pour la promotion du quartier (journée portes ouvertes, campagnes publicitaires)	

PILIER	CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN
Orientation	Poursuivre et accompagner les mutations urbaines engagées sur le territoire

Actions	Description synthétique	Territorialisation	Chef de file	Principaux moyens engagés par le Chef de file	Principaux Partenaires mobilisés	Moyens associés	Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre
Renouveler les modes d'appropriation de l'espace public pour inviter à leur partage et à une mixité de leur fréquentation en développant les actions relevant de l'urbanisme transitoire							
Urbanisme temporaire	Développer des projets d'urbanisme transitoire dans les QPV, et plus particulièrement dans les QPV NPRU afin de maintenir/améliorer le cadre de vie quotidien et tester des usages nouveaux, en co-produisant le diagnostic et la démarche avec les parties prenantes (habitants, services techniques,…) Réalisation d'une étude : définition d'une stratégie par le recensement des initiatives en cours, identification des processus (conditions de réussite et procédure), impulsion d'initiatives nouvelles et la capitalisation d'expériences.	Tous les QPV avec une attention plus spécifique sur les quartiers en Renouvellement urbain	Métropole	Mobilisation des services de la Métropole sur leur expertise et la réalisation/encadrement (droit commun) Enveloppe de l'Appel à projets Contrat de ville NPRU (2019-2024) mobilisation de crédits dédiés	Ville de Clermont-Ferrand	Budget participatif 2019 de la Ville de Clermont-Ferrand Appui sur le plan de GUSP de la Ville de Clermont-Ferrand, avec un ETP dédié (droit commun?)	Etude 2019 Mise en œuvre des projets 2019-2024
Jardins familiaux et partagés	Reprendre l'animation des jardins familiaux Continuer d'assurer la gestion technique (nettoyage et entretien) - clarifier les relations avec les différents services sollicités Nettoyage total du jardin de Champratel avec l'aide de la DPB	Quartier Les Vergnes	Ville de Clermont-Ferrand	Animation des jardins : 2 services civiques dans un premier temps Coût maximum sur 8 mois :4 000 € Mise à disposition de jardiniers			2019-2020
Implantation d'un jardin partagé	Favoriser le lien social autour d'un jardin partagé implanté à proximité immédiate du QPV. Développement de ce projet en lien avec les habitants.	QPV Cournon	Ville de Cournon d'Auvergne	crédits d'ingénierie et mobilisation de la chef de projet politique de la ville	CD 63	Maison des Solidarités : mobilisation des travailleurs sociaux	A engager en 2020
Espaces verts de la Gauthière	gestion et l'entretien des espaces 100 % publics entièrement pris en charge par la collectivité.	La Gauthière	Métropole	Prise en charge de l'entretien			
~~Gestion Urbaine Sociale de Proximité~~	~~prenantes et une démarche expérimentale où chacun apporte sa contribution.~~ ~~5 axes de travail ont été dégagés : la gestion des~~	Tous les QPV de Clermont-Ferrand	Ville de Clermont-Ferrand	1 chargé de mission dédié	La Métropole Les bailleurs	Moyens humains et financiers moyens humains et financiers	en cours
Maintien des efforts de gestion renforcée formalisés dans les abattements TFPB	de définir des axes de travail, une gouvernance pour la validation du plan d'actions, ainsi que la mobilisation par les bailleurs d'une partie du montant l'abattement sur des expérimentations de GUSP	Tous les QPV avec une attention plus spécifique sur les quartiers en PRU	Bailleurs		Ville de Clermont-Ferrand Ville de Cournon Métropole		

					Etat – DDT		

PILIER	CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN
Orientation	Poursuivre et accompagner les mutations urbaines engagées sur le territoire

Actions	Description synthétique	Territorialisation	Chef de file	Principaux moyens engagés par le Chef de file	Principaux Partenaires mobilisés	Moyens associés	Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre
Garantir la propreté des quartiers							
Traitement du stockage et tri des déchets	Harmoniser les pratiques de gestion des déchets entre les acteurs (Ville, Métropole et Bailleurs) Mise en place d'une convention de groupement de commande pour réaliser les lieux de stockage de conteneurs. Réflexion à lancer, avec une méthodologie de travail en concertation avec les bailleurs, sur les modalités d'installation de colonnes enterrées et colonnes en métal. Analyse des impacts à avoir sur l'évolution des métiers des gardiens	Focus Les Vergnes (inclus dans les Quartiers Nord)	Métropole		Bailleurs Ville de Clermont-Ferrand		A initier Début 2020 : Méthodologie de travail à construire avec les bailleurs
Référent espace public/propreté	Présence d'un « référent terrain » visant à apporter des solutions concrètes, créer les liens avec les équipes techniques intervenant sur le quartier	Focus Les Vergnes (inclus dans les Quartiers Nord)	Métropole		Ville de Clermont-Ferrand		Expérimentation sur 6 mois

PILIER	CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN
Orientation	Contribuer à la tranquillité des territoires au travers d'une approche renouvelée et en proximité des modes d'intervention

Actions	Description synthétique	Territorialisation	Chef de file	Principaux moyens engagés par le Chef de file	Principaux Partenaires mobilisés	Moyens associés	Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre
Renforcer les moyens dédiés à la sécurité dans les quartiers							
Déploiement de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	Mettre en œuvre les 13 actions des 5 axes stratégiques de la STSPD	QPV de Clermont-Ferrand	'- Ville de Clermont-Ferrand		Villes membres du CISPD	Moyens humains	en cours Evaluation prévue en 2020
					Services de l'État	Moyens humains + FIPD	
					Bailleurs sociaux	Moyens humains	
					Conseil départemental	Moyens humains	
					Association de prévention spécialisée	Moyens humains	
					Opérateurs de transports en commun	Moyens humains	
					Parquet	Moyens humains	
					Association d'aide aux victimes	Moyens humains	
Continuité du CLSPD de Cournon d'Auvergne	Déploiement des 5 axes. Poursuite des travaux et des cellules de veille (rythme mensuel) et autres groupes de travail	QPV Cournon d'Auvergne	Ville de Cournon d'Auvergne	Mobilisation moyens humains	Etat Bailleurs sociaux CD Opérateurs de transports en commun Parquet Acteurs de l'Education (école, collèges, lycées)	Mobilisation moyens humains	En cours
Plan d'intervention à la Gauthière	Déploiement d'un plan d'actions spécifiques à la Gauthière visant redonner confiance aux acteurs, habitants en agissant sur les leviers de la sécurité, les conditions de commercialité et la jeunesse.	QPV La Gauthière	Ville de Clermont-Ferrand, Etat (Préfecture) et Ministère de la Justice (Parquet)	Moyens de droit commun	CD 63	Participation des professionnels des MDS	En cours

PILIER	CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN
Orientation	Contribuer à la tranquillité des territoires au travers d'une approche renouvelée et en proximité des modes d'intervention

Actions	Description synthétique	Territorialisation	Chef de file	Principaux moyens engagés par le Chef de file	Principaux Partenaires mobilisés	Moyens associés	Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre

Renouveler les des modes d'intervention et de présence par des dispositifs adaptés							
Etude de préfiguration d'une mission de médiation sociale dans l'espace public	Identifier les modèles pertinents au regard des problématiques identifiées localement et des attentes des populations résidentes, à apporter des éléments de décision aux acteurs du partenariat local, travailler les liaisons espaces privés et publics (et par suite dispositif interbailleurs et médiation sociale), l'articulation du dispositif avec l'offre existante (en matière de sécurité, tranquillité et d'insertion) et accompagner la mise en place du dispositif ou à tout le moins d'un format d'expérimentation avec aide à la rédaction du cahier des charges.	QPV en NPRU	Ville de Clermont-Ferrand	Crédits de financement de l'étude prévus dans le cadre de la convention NPRU	Etat - DDCS / DDSP / DDPJJ CD63 Métropole ADSEA Mission locale Bailleurs		Travail en cours sur le cahier des charges Lancement de l'étude en 2020 Conclusions de l'étude communiquée en 2021, pour une mise en œuvre d'un nouveau dispositif en 2022
Dispositif partenarial mutualisé de tranquillité résidentielle et de présence en soirée adossé à une convention de partenariat engageante « tranquillité résidentielle et sécurité publique »	Le dispositif partenarial mutualisé visera à assurer le maintien de la tranquillité résidentielle dans le parc d'habitat social de 17h à minuit (équipes de 3 personnes sur site). À cet effet, les équipes assureront des rondes, interviendront en réponse aux appels des locataires du parc social et agissent dans une logique de reconquête des espaces et de rappel au règlement intérieur des immeubles.	QPV St Jacques, QPV Gauthière, QPV Vergnes-Champratel-Croix de Neyrat	Interbailleurs	Le reste à charge sera porté par les bailleurs sociaux. Il est envisagé, au terme d'une période d'expérimentation gratuite et suite à enquête de satisfaction partagée avec les associations de locataires, une participation forfaitaire à négocier des locataires concernés à hauteur de 2 €/mois dans le cadre d'un	Préfecture, Procureur de la République, DDSP, Ville de Clermont-Ferrand, Métropole	Mise en œuvre de la convention de partenariat visant à renforcer le partenariat opérationnel de prévention-tranquillité-sécurité sur les quartiers d'habitat social et à mettre en œuvre des actions en résolution de problèmes sur les périmètres du NPNRU et adresses les plus sensibles	Sous réserve de l'accord des financeurs (délibérations des collectivités locales prévues en décembre 2019, lettre d'engagement de l'Etat), l'appel d'offres entreprises sera à engager à début novembre 2019 pour une mise en œuvre sur site en septembre 2020.
Maintien du dispositif de médiation sociale – tranquillité publique et résidentielle	Poursuivre le dispositif de médiation sociale et tranquillité publique et résidentielle au sein du quartier prioritaire en partenariat avec les bailleurs sociaux Auvergne Habitat et Ophis.	QPV Cournon	Ville de Cournon d'Auvergne		Bailleurs sociaux Métropole	 soutien financier au bailleur 10 000€	en cours A poursuivre

PILIER	CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN
Orientation	Mobilités et développement durable

Actions	Description synthétique	Territorialisation	Chef de file	Principaux moyens engagés par le Chef de file	Principaux Partenaires mobilisés	Moyens associés	Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre
Déployer le schéma de transition énergétique et écologique							
Réduction de la précarité énergétique	Dans son Schéma de transition énergétique et écologique, Clermont Auvergne Métropole s'engage à viser la réhabilitation thermique des logements dans le parc social et à réduire la précarité énergétique d'ici 2030 sur l'ensemble du territoire. C'est un enjeu primordial pour les quartiers en politique de la ville. Par ailleurs dans le cadre du NPNRU, il est prévu de rénover énergétiquement des logements de bailleurs sociaux	Saint-Jacques, les Vergnes, La Gauthière	Clermont Auvergne Métropole	Contrat territorial de développement durable	Bailleurs sociaux		En cours
Energies renouvelables	Dans son Schéma de transition énergétique et écologique, Clermont Auvergne Métropole s'engage dans la création d'un réseau de chaleur pour alimenter le plateau Saint-Jacques, le nord de Beaumont et le campus des Cézeaux : Saint-Jacques+	Saint-Jacques	Clermont Auvergne Métropole	Etudes 150 000€	Partenaires dans le cadre d'une SEMOP	Déploiement du réseau porté par la SEMOP = 20 M€ minimum, porté par chacun des partenaires de la SEMOP à hauteur de leur capital	Mise en service du réseau de chaleur pour 2022
Lutte contre les îlots de chaleur urbain	Dans son Schéma de transition énergétique et écologique, Clermont Auvergne Métropole s'engage à lutter contre les îlots de chaleur urbain. Elle a entrepris d'identifier ces zones de surchauffe urbaine et de mettre au point un référentiel d'aménagement favorisant la fraîcheur sur l'ensemble du territoire. Les mutations du NPRU constituent une opportunité de faire évoluer dans ce sens les aménagements publics.	Saint-Jacques, les Vergnes, La Gauthière	Clermont Auvergne Métropole	30 000€ pour la constitution d'un référentiel d'aménagement favorisant la fraîcheur urbaine 0,3 ETP sur cette question à la Métropole	Agence d'urbanisme CEREMA	2 personnes à l'agence d'urbanisme (0,2 etp) 5 personnes au CEREMA (0,5 etp)	A définir

PILIER	CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN
Orientation	Mobilités et développement durable

Actions	Description synthétique	Territorialisation	Chef de file	Principaux moyens engagés par le Chef de file	Principaux Partenaires mobilisés	Moyens associés	Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre

Finaliser et déployer le programme de Smart Métropole							
Smart cities	La Métropole pilote actuellement une étude visant à définir une stratégie de transition territoriale appuyée par le numérique et visant à générer un développement social et économique plus durable et une meilleure qualité de vie. L'intégration des QPV comme des territoires démonstrateurs possibles sera étudiée.	Tous les QPV	Métropole	Crédit d'ingénierie			Une stratégie et un plan d'actions seront définis à la fin de l'année 2020.

PILIER	CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN						
Orientation	Mobilités et développement durable						
Actions	**Description synthétique**	**Territorialisation**	**Chef de file**	**Principaux moyens engagés par le Chef de file**	**Principaux Partenaires mobilisés**	**Moyens associés**	**Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre**
Développer le bouquet de mobilités douces							
Desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)	Poursuite de la desserte des QPV clermontois (quartier nord, Les Vergnes, La Gauthière, Saint-Jacques, Fontaine du Bac) s par la ligne de tramway, mais aussi par un maillage en bus (une dizaine de lignes de bus desservent l'ensemble des PQPV et QVA).	Métropole Clermontoise	SMTC-AC	Moyens du SMTC-AC et de son exploitant T2C	T2C Régie des transports urbains de l'agglomération clermontoise	Personnel T2C : 450 conducteurs, 180 bus et 26 rames de tramway	permanent
Tarification Solidaire	Près de 50 % abonnés du réseau T2C bénéficient de la tarification solidaire sur les abonnements mensuels dont le montant est calculé à partir du quotient familial du foyer, le tarif solidaire étant appliqué à tous les membres d'une même famille. Ce sont plus de 3700 personnes habitant les QPV et QVA qui en bénéficient.	Métropole Clermontoise	SMTC-AC	Convention avec les CCAS et les Associations en charge des politiques d'inclusion sociale	CCAS et Associations conventionnées avec le SMTC	Le personnel	permanent
Apprentissage des outils d'aide à la mobilité	Chaque année le SMTC-AC forme une quarantaine de personnes, en difficulté sociale, à l'usage des services de mobilité, il s'agit par exemple, de l'apprentissage à la lecture d'un plan, de l'identification des arrêts de TC, de l'usage du téléphone portable comme outil d'aide à la mobilité, à la fois en prévision du déplacement et pendant celui-ci.	Métropole Clermontoise	SMTC-AC	SMT-AC	PLIE		permanent
Education à la mobilité	Chaque année le SMTC-AC sensibilise 5 à 7 classes de CM1/CM2 dont 2 classes situées sur le territoire des QPV. Au cours de 6 demi-journées, il s'agit de faire prendre conscience, aux élèves, de l'impact environnemental des différents choix de mode de déplacement.				CPIE		

PILIER	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI
ORIENTATION	Favoriser la création de valeur économique dans les territoires QPV

Actions	Description synthétique	Territorialisation	Chef de file	Principaux moyens engagés par le Chef de file	Principaux Partenaires mobilisés	Moyens associés	Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre
Encourager l'esprit d'entreprendre							
Sensibilisation à l'entrepreneuriat, accompagnement de jeunes entreprises et valorisation de parcours de réussite dans les quartiers politique de la ville (Dispositif Quartiers Libres)	Sensibilisation : - temps d'information en direction des habitants (pied d'immeubles, permanences, forum de l'entrepreneuriat, …) - temps spécifiques en direction des jeunes avec des supports ludiques - étude de préfiguration d'un dispositif mobile pour la sensibilisation Accompagnement : - réalisation de visites d'entreprises de moins de 2 ans (Métropole, CCI et CMA) suivi d'un accompagnement individualisé Valorisation : - réalisation de portraits photos et entretiens avec des jeunes entrepreneurs (diffusion papier et sur le site investinclermont.eu) - réalisation d'entretiens radios thématisés avec des jeunes entrepreneurs disponibles en podcast	Ensemble des QPV et QVA	Métropole	Moyens humains : équipe projet DAE/DHPV/DEIS Moyens financiers : subvention Région 108 425 € de janvier 2018 à juin 2020 + valorisation des subventions de la métropole aux acteurs de l'entrepreneuriat	Métropole	Subventions octroyées par partenaire	En cours 2018-mi 2020 Interrogation sur la conduite après mi-2020 compte tenu de l'incertitude relative à la poursuite du financement régional
					Région	108 425,00 €	
					Chambres consulaires	2018: CMA 1500€, CCI valorisation 1500 dans la subvention Forum 5000€ - 2019 : CCI 7500€, CMA : 7500€ CMA : 5 agents mobilisés sur la création d'entreprises	
					acteurs de l'entrepreneuriat	2018 : ICM 4 900€, BGE 1900 €, CIDFF 8000€ - 2019 : ICM 20 000€, BGE 10 000€, CIDFF 8 000€, ASKIP 5 000€	
					structures de terrain présentes sur les quartiers	moyens humains pour relayer sur le terrain	
					autres structures	2018 : Onde Porteuse 8900€, Le Connecteur 8900€ - 2019 : Onde Porteuse 6 950€	
Initiative et accompagnement de l'entrepreneuriat dans les quartiers Politique de la ville	Déploiement d'une feuille de route métropolitaine «l'entrepreneuriat dans les quartiers Politique de la ville », en 6 axes : - sensibiliser à l'esprit d'entrepreneuriat - détecter les porteurs de projets -adapter l'accompagnement ante et post création - fédérer le réseau des entrepreneurs - valoriser les parcours de réussite - création d'une gouvernance/coordination partenariale, ainsi que sensibilisation des acteurs de terrain (relais/maillage)	Ensemble des QPV et QVA	Métropole	Mise en place d'un groupe de travail technique et d'un groupe de travail politique pour coordination et déclinaison opérationnelle des axes	CCI	moyens humains et de droit commun (3 conseillers mobilisés)	moyen terme (2020/ 2021)
					CMA	moyens humains et de droit commun	
					Les villes	moyens humains et de droit commun	
					- Etat/DDCS/SPV - Pôle emploi, la MILO, CAP EMPLOI et la DIRECCTE à associer	- Soutien financier du P147 dans le cadre de l'AAP (ADIE, CMA, CIDFF…) '- A définir, en complémentarité avec les objectifs poursuivis	
Ouvre Boite	Lancée pour la première fois en 2014, l'objectif de cette opération est de valoriser les créateurs d'entreprises des quartiers prioritaires par l'attribution de 6 bourses d'aide à la création de 1500€	Ensemble des QPV	Métropole	Convention avec France Active Auvergne	Etat/DDCS/SPV	- Soutien financier du P147 dans le cadre de l'AAP (4 bourses de 1500 €)	en cours A poursuivre
Action « Créative ou l'ambition au quotidien »	Permettre à des femmes de s'inscrire dans un parcours de création d'activité. Cette formation vise à les accompagner pendant 3.5 mois dans leurs démarches de création d'activité ou le cas échéant, de retour à l'emploi.	Ensemble des QPV	Métropole	Marché Public avec le CIDFF			en cours A poursuivre

PILIER	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI
ORIENTATION	Favoriser la création de valeur économique dans les territoires QPV

Actions	Description synthétique	Territorialisation	Chef de file	Principaux moyens engagés par le Chef de file	Principaux Partenaires mobilisés	Moyens associés	Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre
Favoriser l'implantation d'entreprises en développant une offre de locaux adaptés							

Cité artisanale aux Vergnes et espaces d'activités économiques dans le grand stade	Construction dans le cadre du NPRU de 20 cellules destinées aux entreprises artisanales des quartiers Nord au sens élargi, et pouvant répondre aux problématiques de stockage identifiées (entrepreneurs du BTP). Travail sur la politique de loyers prévu pour répondre aux besoins du plus grand nombre. 240m² seront dédiés à des activités paramédicales sportives ou en direction de jeunes entreprises tournées vers les métiers du sport, dans le grand stade. Modularité des espaces selon les besoins des porteurs de projet.	Les Vergnes	Métropole	2 264 000€ HT	ANRU autres structures	755 000€ HT 990 000€ HT	moyen terme (2020/2022)
Tiers lieux à la Gauthière	Construction dans le cadre du NPRU d'un tiers lieux dédié à l'entrepreneuriat pour accompagner les la transition numérique et l'innovation sociale, composé d'un espace de co-working et d'un fab'lab (espace qui sera également accessible aux habitants)	La Gauthière	Métropole	727 500€ HT	ANRU autres structures	242 500€ HT 180 000€ HT	moyen terme (2020/2022)
Ilot d'activités économiques dans l'Ecoquartier Champratel-La grande Plaine	Inscrit dans le projet urbain de la Grande Plaine, en transition entre les zones d'habitat et le pôle d'activité Clémentel (base T2C, sièges d'entreprises comme VVF, zone de commerce et de loisir autour d'Auchan Nord et du Multiplexe Val Arena), l'îlot d'activités de la Grande Plaine offre 2600 m² de terrain aménagés le long de la rue Commandant Luc, pouvant accueillir environ 1700 m² de surface de plancher d'activités.	Champratel La Grande Plaine	Métropole	Droit commun			Court terme (2020-2021)

PILIER	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI
ORIENTATION	Maintenir et renouveler la vitalité commerciale dans les quartiers

Actions	Description synthétique	Territorialisation	Chef de file	Principaux moyens engagés par le Chef de file	Principaux Partenaires mobilisés	Moyens associés	Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre
Maintenir, structurer et conforter l'offre existante et améliorer conditions de commercialité							
Accompagnement de l'évolution de l'offre commerciale à la Gauthière (dans le cadre du plan d'intervention renforcé décidé en novembre 2019)	Suite au diagnostic de territoire mené pour le NPRU : - mise en place d'un groupe projet commerces dédié devant mettre en œuvre des solutions de courts et moyens termes, - réalisation d'une étude fine sur le potentiel de consommation et comportement d'achats des ménages, - réalisation de diagnostic d'entreprises pour les commerçants (accompagnement individualisé), - sécurisation du site du centre commercial	La Gauthière	Métropole		CCI CMA Caisse des dépôts EPARECA Etat/DDT Ville de Clermont-Ferrand		
Consolidation de l'offre commerciale de proximité aux Vergnes	Suite au diagnostic de territoire mené pour le NPRU : - améliorer la visibilité du centre commercial (totem, …), - accompagner les nouveaux commerces et dynamiques (Coop des Dômes,…), - accompagner les commerçants dans leur positionnement et développement commercial (accompagnement individualisé), - travailler à la réorientation des cellules vacantes (AMI, …)	Quartiers Nord – Les Vergnes	Métropole		CCI EPARECA Etat/DDT Ville de Clermont-Ferrand		
Redynamisation commerciale de la zone commerciale Nord	Le centre commercial Auchan Nord, aujourd'hui en difficulté, est le centre névralgique des quartiers Nord de la Ville et Métropole, compte tenu de son rôle proximité et de son attractivité pour les activités économiques. Il est mis en place un groupe de travail avec Auchan Nord et les collectivités pour pallier à la sous utilisation de la galerie marchande, pour réaffecter les surfaces de stockage disponibles, et développer l'attractivité de la zone commerciale à l'échelle métropolitaine.	Quartiers Nord	Métropole		Auchan Nord Ville de Clermont-Ferrand		

Dispositif de soutien financier aux activités de proximité « Action coup de pouce »	soutien financier (investissement) à des projets d'installation ou développement de petites entreprises de proximité (commerce, artisanat, service avec un point de vente) Plafond d'aide 10 000€ pour 10 % ou 20 % du projet si co-financement de la Région	Tous QPV Autres secteurs métropolitains (centre-bourg hors Clermont-Ferrand, périmètre de sauvegarde du commerce de l'artisanat de proximité pour Clermont-Ferrand)	Métropole	1 référent 2018 : 50 000€ 2019 : 100 000€ Droit commun	CCI CMA VCF VCA Etat- DIRECCTE	moyens humains moyens humains moyens humains moyens humains Soutien à l'accompagnement des entrepreneurs des quartiers, notamment avec BPI France	Création 2018 Reconduction 2019 Interrogation sur la poursuite jusqu'en 2022

PILIER	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI
ORIENTATION	Accompagner la montée en compétences des habitants et contribuer à leur employabilité

Actions	Description synthétique	Territorialisation	Chef de file	Principaux moyens engagés par le Chef de file	Principaux Partenaires mobilisés	Moyens associés	Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre
Lever les freins à l'emploi et accompagner employabilité							
Action « Alphabétisation axée sur les métiers »	Action collective visant à acquérir une maîtrise de la langue centrée sur le vocabulaire technique des métiers visés pour des personnes rencontrant des difficultés pour intégrer une formation qualifiante ou pré qualifiante ou signer un contrat de travail du fait de l'absence ou de l'insuffisance de maîtrise de la langue française	Tous les QPV	Métropole	Marché Public avec le Greta	Etat	Financement AAP	En cours A poursuivre
Réactivation des savoirs de bases pour un nouveau projet professionnel	Action permettant l'acquisition des bases nécessaires à l'insertion professionnelle vers l'emploi et/ou la poursuite de formation qualifiante	Tous les QPV	Métropole	Convention avec l'E2C (50 700€)	- Etat / DIRECCTE - Etat/DDCS/SPV	Conventionnement avec le Conseil régional pour l'accompagnement renforcé des 16-25 ans décrocheurs, pris en charge par l'E2C Financement d'un poste AR de médiateur (portage E2C/FSC)	En cours A poursuivre
Développement de la confiance en soi pour favoriser l'employabilité	Soutien à des associations (ex. Cravate solidaire) qui accompagnent les demandeurs d'emploi dans leur parcours, notamment en travaillant sur la confiance en soi et ainsi l'employabilité des personnes. Soutien également au salon de beauté social Joséphine	Tous les QPV	Métropole Pôle emploi	Convention avec La Cravate Solidaire Convention avec cette association pour un volume de 80 prestations individuelles en 2019	CD 63 Etat/DDCS/SPV	soutien financier 40 K€ FSE / 12k€ PDI (salon de beauté) Cofinancement du P147 dans le cadre de l'AAP	En cours A poursuivre
Mise en œuvre et suivi de manière rapprochée les clauses d'insertion dans les marchés publics liés aux opérations ANRU notamment	Dans le cadre du NPRU, des clauses d'insertion seront présentes dans les marchés relatifs au NPRU, en prenant appui sur le PLIE et son écosystème. Un travail fin sera effectué sur l'accompagnement des parcours vers un emploi durable. Il est prévu un suivi en proximité (ex appui sur les MdP) du suivi et l'accompagnement de la clause.	Tous les QPV Chantiers du NPRU	Métropole	1 ETP dédié sur le temps NPRU(2019-2024) Mobilisation de l'ingénierie de Cellule Emploi Grands Chantiers (3 facilitateurs dont 0,8 ETP de CIP de Pôle emploi) – Droit commun	ANRU Pôle emploi Etat/DDCS/SPV	- 285000 € ??? - Financement du P147 dans le cadre de l'AAP (Pole Emploi, PLIE)	court terme 2019-2024
Chantiers d'insertion	Avec le SMTC et l'Etat, création du chantier d'insertion Vélo (Mars 2019) sur les quartiers nord avec Job Agglo pour l'entretien d'une partie de C-Vélo Poursuite du chantier d'insertion "onde porteuse"	QPV	Métropole	1 subvention de 7000 € / ETP d'insertion ; 5,10 ETP conventionnés en 2019, soit 35 700 €	SMTC Etat (DIRECCTE) Pôle Emploi CD 63	moyens humains et d'ingénierie Conventionnement au titre de l'IAE 102 734 € au titre de l'aide aux postes d'insertion soit 5,10 ETP en 2019 et 20 000 € de FDI (aide au développement) Appui au recrutement soutien financier (19 K€ par chantier d'insertion)	2019-2020 A renouveler
Action Emploi et Diversité	Favoriser le retour à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires par le rapprochement avec les entreprises du territoire de la Métropole.	Tous les QPV	Métropole	Marché Public avec le Groupe Job Agglo en partenariat avec l'ASM Omnisport et La Cravate Solidaire	CD 63 - Etat/DDCS/SPV	- Soutien au recrutement dans le cas d'embauches de bénéficiaires du RSA - l'financement au titre du P147 dans le cadre de l'AAP	En cours A poursuivre
Crèche à vocation d'insertion	Accompagner les structures d'accueil existantes à la mise en place de dispositifs d'Insertion sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville. co-financement d'une étude sur l'essaimage. Cette action vise à favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux via un accompagnement intensif et une solution de garde d'enfant. Les familles monoparentales résidant sur un quartier politique de la ville sont prioritaires.	Tous les QPV	CD63	8 000 € pour le projet d'essaimage. Valorisation des ETP de la PMI pour la promotion des crèches AVIP et 40 000€ subvention de fonctionnement	CAF Etat (DIRECCTE) Ville de Clermont-Ferrand	bonus financier par place de crèche créée dans les QPV Co- financement à hauteur de 8000 € de l'action de modélisation de son modèle économique pré- essaimage co-financement	En cours A poursuivre

PILIER	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI
ORIENTATION	Accompagner la montée en compétences des habitants et contribuer à leur employabilité

Actions	Description synthétique	Territorialisation	Chef de file	Principaux moyens engagés par le Chef de file	Principaux Partenaires mobilisés	Moyens associés	Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre
Faciliter les premiers pas dans l'emploi et dans le monde de l'entreprise							
Accompagnement personnalisé à l'élaboration ou au suivi du projet socioprofessionnel des demandeurs d'emploi et jeunes primo demandeurs d'emploi ou en recherche de formations qualifiantes ou modulaires	Assurer un accompagnement professionnalisé avec obligation de résultats en terme de contrats en CDI ou CDD de + 6 mois ou formations qualifiantes	Aulnat	Centre social sous gestion CCAS	Un agent titulaire d'une licence en économie et expérimentée, par ailleurs référente PLIE assure l'accueil et l'accompagnement du public adultes tandis qu'une référente insertion de la Mission locale de Cl' assure 2 demi-journées de permanence sur le site du CCAS pour les - 25 ans+ bureaux	Pôle emploi	Ingénierie	En cours depuis 2016
					CAF	Soutien financier	
					CD 63	Convention avec Pôle Emploi sur l'accompagnement global	
					Métropole	Soutien financier / FSE	
Mobilisation des entreprises dans le cadre du PAQTE	faire signer le PAQTE à des entreprises du territoire pour qu'elles soient actrices de l'accès à l'emploi des habitants des quartiers. Travailler avec elles la prévention des discriminations à l'embauche, sensibiliser à l'apprentissage, etc.	Tous les QPV	Etat - UD DIRECCTE	1 agent référent du dispositif	Délégué du Préfet dans les QPV		en cours
Accompagnement des jeunes dans leur insertion professionnelle	mobilisation notamment des cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat investissement pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée et favoriser l'apprentissage		Etat - DIRECCTE / DDCS	~~soutien financier et ingénierie~~ Financement : -des ML de la métropole (CPO) ayant en charge la GJ, le PACEA, le parrainage, la préparation et l'accès à l'apprentissage. -del'E2C, de l'EPIDE	Missions locales de la métropole Pôle emploi	PIC prépa -compétences PIC intégration BPI PIC prépa- apprentissage	en cours
Déploiement des emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les QPV, quel que soient leur âge et leur niveau de qualification		Tous les QPV	Etat	financement		Puy de Dôme non concerné en 2019 par ce dispositif	généralisation de la mesure à partir de 2020

PILIER	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI
ORIENTATION	Accompagner la montée en compétences des habitants et contribuer à leur employabilité

Actions	Description synthétique	Territorialisation	Chef de file	Principaux moyens engagés par le Chef de file	Principaux Partenaires mobilisés	Moyens associés	Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre
Etre plus présents et plus lisibles par les habitants							
Assurer des permanences dans les QPV	L'objectif du PLIE est d'aller vers les publics 26 ans et + en difficultés en réalisant 20 permanences hebdomadaires dans les Maisons de Quartiers et équipements associés Tenue de permanences régulières de la ML pour les moins de 26 ans	Tous les QPV	Métropole	Convention avec les structures qui portent des référents PLIE	CD 63	Mobilisation des Maisons des Solidarités (moyens humains)	En cours A poursuivre
					Villes	Moyens humains	
			ML	18 permanences hebdomadaires en QPV	DDSU MSAP		en cours
Aller- vers le droit commun	Faciliter l'accès au droit commun à des publics jeunes qui ne s'adressent pas ou plus aux institutions en charge de l'insertion socio- professionnelle	QPV	Etat (DIRECCTE)	PIC repérage jeunes invisibles	SPE élargi	1 lauréat du PIC : Sté PREMEDIS- 262 577 €	Lauréat en 2018, jusque 2022
Rencontres Insertion Emploi	Réunions de travail des intervenants de terrain sur chaque quartier sur la thématique insertion/emploi afin d'améliorer l'action des différents acteurs et renforcer la mobilisation du droit commun.	Tous les QPV	Métropole	les rencontres sont à l'initiative du PLIE et animées par des référents PLIE intervenant sur les quartiers.	CD 63 Villes	Moyens humains	En cours A poursuivre

PILIER	COHESION SOCIALE
ORIENTATION	Favoriser le bien-être et l'émancipation des habitants dans le respect de leur singularité et de leurs spécificités

Actions	Description synthétique	Territorialisation	Chef de file	Principaux moyens engagés par le Chef de file	Principaux Partenaires mobilisés	Moyens associés	Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre
Agir sur la thématique santé							
Mise en œuvre d'actions de promotion de la santé et interventions spécifiques en direction du public vulnérable (axes 1 et 3 du CLS)	Axe 1 du CLS : promouvoir des comportements individuels favorables à la santé Actions prioritaires : enfants à besoins spécifiques, et mise en œuvre du Conseil local en santé mentale Axe 3 du CLS : Ville inclusive, intervention en direction des publics vulnérables Action prioritaire au titre des QPV : Atelier santé ville	L'ensemble des QPV de la Ville de Clermont-Ferrand	Ville de Clermont-Ferrand	Crédits de droit commun au titre de la Santé publique Appel à projet Contrat de ville	ARS	crédits d'ingénierie de soutien à la mise en place des actions de santé par la nutrition	CLS signé en juillet 2019 Mise en œuvre en cours développement des actions jusqu'en 2021
					Etat/DDCS/PDS Etat/DDCS/SPV	- crédits d'ingénierie pour des actions de prévention des conduites addictives (AAP MILDECA) - crédits du P147 dans le cadre de l'AAP, dont financement de l'atelier santé ville (poste de coordinateur, création d'un poste de médiateur de ville) et de différentes actions (Relais santé, ISBA, CLCV, Planning familial)	
					Mutualité 63	Animation des ateliers santé ville	
					CD 63	soutien financier et mobilisation des personnels du CD 63 : Dispensaire Emile Roux, Assistantes sociales et puéricultrices. Soutien aux actions type passeport Santé, actions de prévention et actions du dispensaire E.Roux dans le cadre des ASV + Action Partage (Quartiers Nord) et Parcours Santé Seniors (Quartiers Sud)	
					CPAM	missions du Relais Santé, réalisation des vaccins par le centre d'examen de santé, soutien financier aux actions du dépistage bucco-dentaire dans les classes, transition numérique	
					Centres hospitaliers	crédits d'ingénierie et / ou mise à disposition de moyens matériels et / ou humains	
Stratégie partenariale de soutien à la présence médicale dans les QPV (axe 2 du CLS)	Coordination des dispositifs de soutien à la présence médicale portés par les différents partenaires, dans le cadre de stratégies territoriales définies. Pistes de travail : - cofinancement d'accompagnements méthodologiques pour le développement de MSP (extension en cours à Champratel, créations prévues aux Vergnes et à la Fontaine du Bac) - cofinancement en investissement d'opérations d'aménagement de locaux, notamment pour favoriser l'accueil d'internes - participation à l'ingénierie pour le développement des CPTS	L'ensemble des QPV de la Ville de Clermont-Ferrand	Ville de Clermont-Ferrand	Crédits de droit commun au titre de la Santé publique	ARS	Crédits d'ingénierie appui au recrutement d'un médecin du centre de santé mutualiste Clémentel Accompagnement du projet d'extension de la MSP de Champratel	2020 : extension de la MSP Champratel, création de la MSP Vergnes, création CPTS Nord 2021 : MSP Fontaine du Bac, autre CPTS, développement du projet sur Auchan
					Etat/DDCS Centres hospitaliers CD63 Ordres URPS Médecins et praticiens Acteurs mutualistes Fédération des MSP	Animation par l'ARS de la coordination des acteurs de la présence médicale au sein de « l'Espace départemental de coordination	

PILIER	COHESION SOCIALE						
ORIENTATION	Favoriser le bien-être et l'émancipation des habitants dans le respect de leur singularité et de leurs spécificités						
Actions	**Description synthétique**	**Territorialisation**	**Chef de file**	**Principaux moyens engagés par le Chef de file**	**Principaux Partenaires mobilisés**	**Moyens associés**	**Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre**
Parentalité et jeunesse (faciliter le rôle des parents dans leur dimension éducative et agir de manière coordonnée en direction des jeunes pour leur offrir les meilleures conditions à leur épanouissement et insertion)							
Amélioration de la coordination des acteurs sur les questions de parentalité et de réussite éducative, dès la petite enfance, en mesurant/ anticipant mieux les impacts de la Rénovation urbaine	- partager les états des lieux réalisés dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, - travailler à une coordination entre DRE, CLAS, REAP... en s'appuyant sur les axes définis dans le cadre du PEV 2 - développer les classes passerelles entre les EAJE et les écoles maternelles - renforcer le déploiement des LAEP sur les QPV étude sur les impacts de la rénovation urbaine sur la politique éducative.	L'ensemble des QPV de la Ville de Clermont-Ferrand	Ville de Clermont-Ferrand	étude prévue au NPRU, moyens du DRE, moyens de la DDSU fléchés au titre des programmes d'action « parentalité » et « réussites », moyens définis et partenariats dans le cadre du PEV 2, crédits de droit commun au titre de la Petite enfance	CAF	Bonus financier par place de crèche créée dans les QPV soutien financier aux projets petite enfance développés dans les QPV (LAEP, etc.)	Travail en cours de développement Lancement au 1er semestre 2020 de l'étude NPRU Date adoption du PEV 2 à demander à la ville.
					Education nationale	développement de l'accueil des moins de 3 ans par le soutien aux relations entre structures petite enfance et école maternelle, des démarches de sensibilisation des familles sur la scolarisation des enfants de 2 ans et accueil renforcé des élèves de moins de 3 ans en REP/REP + Poursuite du dédoublement des classes de CP et CE1 Soutenir le dispositif "devoirs faits" Harmonisation des méthodes d'enseignement (lecture, mathématiques) Octroyer l'augmentation de la prime aux personnels de l'EN exerçant en REP+	
					Etat/DDCS/SPV Etat/DDCS / VAJEPS	- Mobilisation d'une enveloppe annuelle de 330 000 € (base 2019) au titre du programme de réussite éducative + création de trois postes de médiateurs de ville au sein des collèges REP+ de Clermont-Ferrand Soutien financier au plan mercredi - TAP	
					CD63	Mise à disposition des AS Etude d'essaimage de la micro-crèche les Guilldoux et maintien de cette structure soutien financier à différentes actions : "Bouger-Grandir", AFEV... contribution au programme de réussite éducative - valorisation des équipes médicosociales (PMI)	
Dans le champ extrascolaire, amélioration de l'offre de loisirs en direction des jeunes collégiens prioritairement, pour assurer des continuités d'intervention éducative avec le primaire	Harmonisation des interventions extrascolaires en direction du public jeune, en réorganisant les accueils de loisirs gérés par la ville, et en mettant en cohérence les actions des partenaires	L'ensemble des QPV de la Ville de Clermont-Ferrand		moyens mobilisés au titre de la politique éducative et jeunesse, moyens de l'appel à projets Contrat de ville, et appels à projet de la CAF	Education nationale	Moyens mis à disposition au niveau des collèges	En cours de développement Opérationnel à partir de mi 2020
					Etat/DDCS/ VAJEPS	formation en conseil	
					CAF	Appel à projet 11-17 ans de la CAF	
					Cabinet / Pôle Sécurité publique, en lien avec Police Nationale	Renforcement du rôle de centre de loisirs des jeunes de la Police Nationale de Clermont-Ferrand en l'ouvrant à tous les jeunes des QPV et QVA de la Métropole	
Poursuite et développement des actions de soutien à la parentalité		QPV Cournon	Ville de Cournon d'Auvergne		CD 63	contribution au programme de réussite éducative - valorisation des équipes médicosociales (PMI)	
					CAF Etat/DDCS/SPV	Financements REAPP Crédits du P147 dans le cadre de l' AAP	
Services civiques	En partenariat avec Unis-Cité, la Métropole accueille 10/12 jeunes en service civique au sein des services sur 8 mois. Une attention spécifique est portée pour l'accueil de jeunes issus des quartiers Politique de la ville (QPV/QVA) – objectif de 70 % des effectifs, et pour les missions, afin qu'elles puissent toucher les habitants des quartiers politique de la ville.	L'ensemble des QPV et QVA de la Métropole	Métropole	Enveloppe de subventions Politique de la ville (30 000€/an) Mobilisation des directions de la Métropole pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes par un tuteur référent (droit commun)	Etat/DDCS/ VAJEPS	Mobilisation des services pour accueillir des jeunes en service civique sensibilisation des jeunes des quartiers à l'expérimentation du SNU	Mise en place depuis 2018 Une promotion par an Renouvelable chaque année jusque 2022
					Uni-Cités	Mise à disposition de moyens RH, mobilier et immobilier - l'financement d'Etat du P147 (national) dans le cadre de l'AMI # Tremplin asso	

Coordination de l'offre des stages en 3ème		L'ensemble des QPV et QVA de la Métropole	DSDEN Préfecture Etat/ DIRECCTE (dans le cadre du PAQTE)	proposition d'offres de stage dans les services et opérateur de l'Etat Mise en place et administration d'un portail unique	L'ensemble des partenaires signataires et Délégué du Préfet	Proposer des offres de stage En appui à la DIRECCTE dans le cadre du déploiement du PAQTE + dans le cadre de ses relations avec les Principaux des établissements REP +	Annuellement

Renforcement des interventions en direction des 16/25 ans	- mieux articuler les interventions des équipes jeunesse de la DDSU avec les différents partenaires majeurs de la jeunesse : prévention spécialisée (convention de partenariat existante), mission locale (plusieurs expérimentations en cours, notamment sur les NEET), information jeunesse (convention existante). - expérimentation d'un lieu pour les jeunes avec une exigence en matière d'ingénierie. Une expérimentation est en cours de conception pour développer le projet de musée numérique « Micro folies » (porté par la Villette), dans le cadre d'une approche plus globale sur le numérique (lien avec axe culture) Actions de prévention collective et/ou individuelle auprès des enfants, des jeunes et de leurs familles qui visent à identifier les risques de marginalisation sociale et éviter le risque de rupture du jeune avec son environnement Actions renforcées sur le quartier de la Gauthière dans le cadre du plan d'intervention partenarial (Etat, Ville, Métro) décidé en novembre 2019	QPV: Quartier nord en ce qui concerne l'expérimentation sur le lieu Quartier sud en ce qui concerne l'expérimentation avec la Mission locale La Gauthière en ce qui concerne le plan d'intervention partenarial	Clermont-Ferrand	Crédits de la politique jeunesse Crédits de l'appel à projets contrat de ville en cohérence avec les axes de développement définis suite à la concertation jeunesse mise en place en 2018 par la Ville de Clermont Ferrand	CD 63	Programme Jeunesse en direction des NEET : action collective Mobilisation des professionnels des Directions territoriales des solidarités sont mobilisées la participation aux instances techniques et de pilotage, la Direction du Développement social pour coordonner la politique à l'échelle départementale	En cours de déploiement A poursuivre jusque 2022
					Etat/DRAC	Ingénierie et cofinancement du projet de micro-folie, en lien avec l'EPN du Parc de la Villette	
Expertise médiation sur le quartier	Mener une étude pour de la médiation et le déploiement de la prévention spécialisée avec l'appui de la Métropole	Cournon d'Auvergne	Ville de Cournon d'Auvergne		Métropole	ingénierie	
Soutien à l'autonomisation des jeunes avec des aides à la mobilité	Afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et renforcer l'esprit citoyen des jeunes la ville de Gerzat accorde une bourse au permis de conduire en contre partie d'heures de bénévolat auprès des associations et la signature d'une charte d'engagement entre les partie Mairie, bénéficiaires et Association	QPV de Gerzat QPV de Cournon	Gerzat				Existant A poursuivre jusque 2022 Il y a la même chose à Cournon : le projet est soutenu par l'Etat (PIAL) dans le cadre de l'AAP
Insertion sociale des jeunes majeurs 16/25 ans	Etablir un lien social avec les jeunes afin de contribuer à leur insertion sociale en les Informant des divers dispositifs: Garantie jeunes, PAIL, passs Région, et en les orientant vers les services publics et les différents acteurs sociaux pour un accompagnement social individualisé en matière de formation, d'emploi, de logement, de santé...	QPV de Gerzat	Gerzat Relais info jeunes	Des Agents municipaux assurent des permanences d'accueil, information, orientation des jeunes 16-25 ans	CD 63	Programme Jeunesse en direction des NEET : action collective	
					Mission Locale	Moyens financiers en subventions et humains et techniques: les permanences des intervenants sur le territoire	Existant A poursuivre jusque 2022
					PLIE		
Prévention Spécialisée	Actions de prévention collective et/ou individuelle auprès des enfants, des jeunes et de leurs familles qui visent à identifier les risques de marginalisation sociale et éviter le risque de rupture du jeune avec son environnement	QPV : quartiers Nord, La Gauthière, St Jacques+ Centre Ville	Metropole	convention avec MDSEA/Ville de Clermont Ferrand	Point Accueil jeunes / Ville de Clermont-Ferrand DDSU / Missions Locales / Associations	les équipes de Prévention spécialisée	En cours de déploiement A poursuivre jusque 2022

PILIER	COHESION SOCIALE						
ORIENTATION	Favoriser le bien-être et l'émancipation des habitants dans le respect de leur singularité et de leurs spécificités						
Actions	**Description synthétique**	**Territorialisation**	**Chef de file**	**Principaux moyens engagés par le Chef de file**	**Principaux Partenaires mobilisés**	**Moyens associés**	**Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre**
Favoriser l'accès et la pratique sportive éducative et inclusive							
Mise en œuvre d'actions innovantes sur la pratique libre et en direction des publics empêchés	ne coopération à renforcer entre les directions des sports (ville et métropole) et les actions de développement social mises en place sur les quartiers (notamment de la mission sport), Pistes de travail : - mettre en place des actions de sensibilisation et information des jeunes en pratique libre sur les équipement pour faciliter les cohabitations avec les publics des pratiques encadrées - suite à l'état des lieux du parc de city stades, mettre en place les maintenances et rénovations selon la programmation établie jusqu'en 2023, en investissant sur de nouvelles formes d'équipement répondant à l'évolution de la demande - accompagner la structuration de la pratique du futsal, notamment en dédiant des espaces spécifiques (à développer)	L'ensemble des QPV de la Ville de Clermont-Ferrand	Ville de Clermont-Ferrand	mobilisation du budget participatif pour permettre de financer les actions émergentes au fil de l'eau Articulation dsl /ddsu sur coordination par rapport aux publics empêchés	Etat/DDCS/ VAJEPS Etat/DDCS/SPV Fédérations Clubs	Soutien à la pratique sportive féminine - Financement par le P147 d'un poste de médiateur de ville (AR) porté par le DAHLIR pour l'insertion par le sport de publics éloignés de toute pratique sportive	En cours de réflexion Premières actions à partir de 2020
J'apprends à nager	J'apprends à nager est un dispositif visant à développer l'aisance aquatique et la nage des enfants de 4 à 12 ans, résidents en QPV. Il est gratuit pour les familles et se concrétise par 10 séances d'une 1h en piscine.	L'ensemble des QPV de la Ville de Clermont-Ferrand et Ville de Cournon d'Auvergne	Etat/DDCS/VAJEPS	Financement des associations porteuses de l'action	CAM	Mise à disposition de créneau horaires dans les piscines de la Métropole et des personnels pour l'apprentissage de la nage	En cours En place depuis 2018 1 session par an 7 groupes de 10 enfants (pour Clermont-Ferrand) 23 jeunes depuis 2018 sur Cournon
Mesures en direction des publics des quartiers par les grands clubs sportifs de la Métropole	Il s'agit dans les conventions d'objectifs contractées entre la Métropole et les grands clubs sportifs qu'elle soutient, d'inclure des objectifs « Politique de la ville », c'est à dire engageant ces opérateurs à s'intéresser et développer des actions/mesures en direction des QPV.	L'ensemble des QPV et QVA	Métropole	Conditionner une partie du versement des subventions à l'inclusion d'objectifs Politique de la ville dans les convention d'objectifs contractées	Etat/DDCS/ VAJEPS	Aide à la mobilisation des clubs sportifs et soutien financier pour des actions qui prennent en compte les publics féminins	A partir de 2020
Travail sur l'attractivité de la piscine Jacques Magnier	La piscine Jacques Magnier est implantée au cœur des quartiers Nord et fait l'objet d'un déficit de fréquentation, comparativement aux équipements similaires. Un travail de diagnostic/compréhension va être engagé, pour adapter l'offre aux usagers potentiels en proximité (habitants, entreprises, clubs,…) et nourrir le programme de construction du prochain équipement aquatique prévu aux Vergnes dans le cadre du NPRU.	Quartiers Nord	Métropole	Elaboration d'un état des lieux/diagnostic (causes de la non fréquentation et identification des besoins) – mobilisation d'étudiants STAPS ou de jeunes en service civique Proposition de nouvelles offres d'activités : organisation des créneaux, développement de partenariat avec les structures de proximité, animations (droit commun)	Ville de Clermont-Ferrand (DDSU quartiers Nord)	Appui à l'élaboration du diagnostic Développement de partenariat Communication sur l'offre de la piscine	Court terme 1ère phase : 2019 - 2020

PILIER	COHESION SOCIALE
ORIENTATION	Favoriser le bien-être et l'émancipation des habitants dans le respect de leur singularité et de leurs spécificités

Actions	Description synthétique	Territorialisation	Chef de file	Principaux moyens engagés par le Chef de file	Principaux Partenaires mobilisés	Moyens associés	Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre
Réduire la fracture numérique							
Coordination des acteurs mobilisés sur les enjeux de la fracture numérique et faire monter en expertise les interventions	Positionnement du CRI Auvergne comme centre de ressource sur les questions du numérique (cf. convention Ville-CRI allant dans ce sens) : - coordination en lien avec la Ville de Clermont-Fd afin de mieux connaitre les actions existantes, les coordonner et définir des actions nouvelles répondant aux besoins non-couverts - soutien méthodologique aux acteurs et formation Dans le cadre de la labellisation Centre social des équipements de proximité (en cours), des actions vont être développées en matière d'accès aux droits et lutte contre l'illectronisme (en cours de développement à la Mairie annexe des Vergnes)	L'ensemble des QPV de la Ville de Clermont-Ferrand	Ville de Clermont-Ferrand	Crédits dédiés à la convention Ville-CRI (10 000 euros par an) Crédits dans le cadre de l'appel à projets Contrat de ville	DIRECCTE Pôle Emploi Etat/DDCS	- Financement sur crédits d'initiative territoriale pour l'emploi (ITE - DIRECCTE) - Mobilisation des crédits du PIC (Pôle Emploi)	En cours
						Soutien financier du P147 aux actions de prévention de l'illettrisme et de l'illectronisme dans le cadre l'AAP	
					Etat/DDCS/P147 Education Nationale		
					CD63	Expérimentation APTIC/Illettrisme financée par la fondation APTIC - 150 chéquiers pour 150 personnes en situation d'illettrisme susceptibles d'être accompagnées, Parcours de 10 ateliers d'accompagnement. Subvention CRII - subvention (ensemble du territoire départemental de 11K€)	
					Métropole	Soutien financier au CRI	
					CPAM	soutien financier à la formation d'animateurs . Médiateurs numériques sur la dimension transition numérique du système de santé	
Animation de l'Espace Public Numérique	Un espace public numérique est en place au sein de la maison des citoyens. Des ateliers sont régulièrement animés à destination des habitants et plus particulièrement ceux du QPV sur la maîtrise des outils informatiques de base, ainsi que pour la réalisation de démarches en ligne.	QPV de Cournon	Ville de Cournon d'Auvergne	Moyens humains et locaux	Métropole	Achat de matériel pour l'EPN	En cours
Accompagnement aux démarches en ligne	Accompagnement personnalisé dans le respect de la confidentialité pour tous les publics confrontés à la dématérialisation des démarches en ligne	Aulnat	Centre social sous gestion CCAS	Mobilisation d'un travailleur social en CDD dans un espace sécurisé en terme de confidentialité (bureau avec poste informatique)	Commune et CAF	Cofinancements du Centre social	Démarrage en janvier 2020 pour une période d'expérimentation Reconduction étudiée suivant le bilan de l'action

PILIER	COHESION SOCIALE
ORIENTATION	Favoriser le bien-être et l'émancipation des habitants dans le respect de leur singularité et de leurs spécificités

Actions	Description synthétique	Territorialisation	Chef de file	Principaux moyens engagés par le Chef de file	Principaux Partenaires mobilisés	Moyens associés	Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre
Encourager l'égalité femmes-hommes et lutter contre toutes les formes de discriminations							
Mission égalité femme/homme		L'ensemble des QPV et QVA	Ville de Clermont-Ferrand	Mobilisation de la mission"Egalité des droits", de la DDSU, et moyens dédiés à l'animation du Contrat de ville	Etat/DDCS/ DDFE Etat/ DDCS/SPV	- soutien financier du P137 au bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi du CIDFF - passage de la programmation du P147 en mode "budget intégrant l'égalité", avec une cotation des dossiers selon une classification permettant d'apprécier la prise en compte de cette dimension à tous les stades du projet associatif. A terme et à l'issue d'une phase de sensibilisation, possibilité de bonus financier pour les projets vertueux de promotion active de l'égalité F-H . L'encouragement des partenaires au CV à intégrer cette même approche lors de l'examen concerté des projets dans le cadre de l'AAP	Réflexions déjà engagées A systématiser et poursuivre jusque 2022

Actions de prévention et de lutte contre les violences conjugales . Mobilisation des services dans le cadre du Grenelle des violences .	financement d'un poste d'intervenant social en police et gendarmerie et d'un poste de référent départemental violences conjugales à l'Association AVEC.	L'ensemble des QPV et QVA	Département	Valorisation des ETP Professionnel(les)des directions territoriales des solidarités concernées et des directions du Développement Social (Protection Maternelle et Infantile) + financement des postes 38 000€	Etat/Cabinet/PSP	- Mise à disposition d'un bureau selon les permanences effectuées par l'intervenant '. Mobilisation du FIPD sur le poste d'intervenant social existant (17K€) et du poste de référent Violences conjugales (18K€)	Engagée A poursuivre

PILIER	COHESION SOCIALE
ORIENTATION	Développer l'accès des habitants à la culture par un ancrage renforcé dans les territoires et l'ouverture des grands équipements métropolitains

Actions	Description synthétique	Territorialisation	Chef de file	Principaux moyens engagés par le Chef de file	Principaux Partenaires mobilisés	Moyens associés	Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre
Développer des projets culturels dans les quartiers NPRU pour valoriser les parcours de vie des habitants et accompagner les transformations du territoire en travaillant les dimensions symboliques et culturelles							
Mémoires dans les quartiers en NPRU	Garder une trace pour accompagner les habitants dans l'évolution de leur quartier et de leur ville s'est imposé comme un élément structurant du projet urbain. Cette approche doit permettre d'inscrire les habitants dans une continuité temporelle, d'accompagner les transformations et inscrire ces quartiers dans le tissu « métropole ». Des stratégies seront établies pour chacun des quartiers ; celle de St Jacques est effective. Elles veilleront à la co-production avec les acteurs/habitants, aux conditions de recueil, conversation et valorisation ainsi qu'à la retombée de richesses sur les territoires et à la qualité des projets engagés	Les 3 QPV en NPRU (St Jacques, Les Vergnes et la Gauthière)	Métropole	St Jacques 2018 AMO : 25 000€ 2019 AMO : 25 000€TTC Ligne maquette ANRU actions mémoire de quartier : 450 000€ HT Mobilisation de l'enveloppe Subventions Politique de la ville Mobilisation des agents de la Direction de la culture pour leur appui et expertise	Ville de Clermont-Ferrand	St Jacques : mobilisation des équipements de territoire et de leurs personnels Participation à la gouvernance Mobilisation des financements de droit commun et politique de la ville pour soutenir les opérateurs et associations culturelles	projet en phase opérationnelle à Saint Jacques. Lancement d'une étude à la Gauthière et aux Vergnes en 2020
					ANRU	Ligne maquette ANRU (2019-2024) actions mémoires de quartier : 150 000€ HT	
					Etat (DRAC et DDCS)	Soutien financier aux projets culturels portés par des associations et structures culturelles de proximité	
					CD63	Soutien financier au projet "Guêpes rouges" (Les Vergnes)	
					Université d'Auvergne	Mobilisation d'étudiants sur un projet tuteuré de médiation culturelle sur St Jacques	
					Opérateurs culturels	Adaptation d'actions propres (droit commun) en regard de la stratégie et d'opportunités sur ces territoires	
Objectifs politique de la ville dans les conventions d'objectifs des opérateurs structurants	La Métropole apporte son soutien à des opérateurs culturels structurants sur le territoire, tels que la Comédie Scène nationale, Sauve qui peut le Court Métrage,… Dans le cadre de leurs conventions d'objectifs, il conviendra de fléchir des objectifs propres aux enjeux de la Politique de la ville, sur la base d'une adaptation du droit commun.	L'ensemble des QPV et QVA	Métropole	Processus d'écriture des conventions en partenariat avec les grands opérateurs culturels.	Villes accueillant les opérateurs culturels	Implication dans la définition des objectifs de façon concertée	A partir de 2020
					Etat/DRAC Etat/DDCS/SPV	soutien en ingénierie et en financement pour favoriser les jumelages entre institutions culturelles et QPV (ex : soutien au Centre Lyrique)	

PILIER	COHESION SOCIALE
ORIENTATION	Développer l'accès des habitants à la culture par un ancrage renforcé dans les territoires et l'ouverture des grands équipements métropolitains

Actions	Description synthétique	Territorialisation	Chef de file	Principaux moyens engagés par le Chef de file	Principaux Partenaires mobilisés	Moyens associés	Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre
Accentuer les dynamiques culturelles au sein des quartiers et améliorer la prise en compte des spécificités de ces territoires dans la formalisation de la candidature à la Capitale Européenne de la culture							
Des quartiers prioritaires, démonstrateurs de la Capitale européenne de la Culture 2028	Renforcement de l'ancrage de proximité des équipements culturels et socioculturels présents en QPV Favoriser l'implantation durable d'opérateurs culturels dans les QPV, afin de renforcer l'accueil des publics empêchés sur les différentes programmations culturelles, et mieux prendre en compte la place des quartiers de la Ville dans les dynamiques de création (résidences, permanences, …) Labellisation d'actions/démarches culturelles des QPV « Capitale européenne de la culture » Déploiement des actions/événements de la Capitale européenne de la culture dans les QPV et QVA poursuivre le projet DEMOS	L'ensemble des QPV et QVA	Ville de Clermont-Ferrand	Crédits de droit commun des équipements, conventionnements avec les opérateurs culturels au titre de la Politique culturelle, appel à projets contrat de ville Equipe projet de la Capitale Européenne de la Culture dédiée	Métropole	Crédits de droit commun Participation aux projets et groupes de travail Appui en ingénierie	2017 lancement 2019-2022 : rédaction du dossier de candidature 2023 : choix de la ville retenue 2023-2028 : préparation de la capitale (si candidature retenue)
					Autres partenaires	A mobiliser progressivement	
					Etat - DRAC Etat/DDCS/SPV	- soutien financier au développement de la pratique musicale : projet DEMOS, "Orchestres à l'école", plan chorale - soutien financier du P147 dans le cadre de l'AAP (ex : soutien au projet DEMOS porté par l'association AGORA)	
Appropriation de la future médiathèque et pôle musical de Croix de Neyrat	Au-delà de l'investissement financier pour la construction de l'équipement, la Métropole développe un programme d'actions pour faciliter son appropriation, notamment par les habitants des quartiers Nord, dès la phase chantier. Au niveau du Pôle musical un projet artistique est engagé avec le collège Albert Camus sur plusieurs années. Des projets	Croix de Neyrat (QPV Quartiers Nord)	Métropole	Matériel : mise à disposition de logiciel à la Maison de Quartier (Ville de Clermont-Ferrand) Humains : mobilisation des équipes de la Culture	La ville de Clermont-Ferrand (maison de quartier de Croix de Neyrat)	Mobilisation de l'équipe et développement d'actions en direction des artistes musicaux du quartier par le maintien et l'animation du studio musique Implication dans la diffusion de l'information sur l'équipement	En cours 2019-2021 programme Collège Albert Camus : 2018-2021 Repérage et accompagnement d'artistes musicaux des QPV : 2019
					Le collège Albert Camus (Education Nationale) + Collège Albert Camus, Ambroise Brugière	Implication d'un enseignant et des élèves (1 classe) sur un projet musique et groupe ambassadeur + mise en place d'ateliers radio..	

	d'appropriation de la médiathèque sont prévus pour 2020 (résidence d'artistes, groupe d'habitants ambassadeurs,...)			2019 : 11 000€ 2020 : 17 400€	La Coopérative de Mai	mobilisation d'un artiste et de la bourse SACEM	Formes artistiques autour du chantier : mi-2019-2020 Information autour du projet : 2018-2020
					DDSU : MQ Croix-de-Neyrat, Les Vergnes, Mission jeune Champratel	Groupe parents, enfants KF des habitants Groupes SAMA FLE Festival Transurbaines	
					Compagnie Les guêpes Rouges	résidence	
					Etat (DRAC)	Soutien financier si le projet conduit à une extension des horaires d'ouvertures des bibliothèques	
Ancrage de la médiathèque de Cournon en direction du QPV	Développer des liens et interactions plus accrues entre la médiathèque, les acteurs du QPV et les habitants du QPV en renforçant : - l'implication la médiathèque aux temps forts du QPV - le développement d'actions conjointes entre la médiathèque et les associations/acteurs du QPV	QPV de Cournon	Métropole	Mobilisation de la Responsable du bassin de lecture pour les partenariats (Droit commun) Mobilisation des agents de la médiathèque sur les actions conjointes, inscrites dans le plan d'animation/culturel de la structure (droit commun) Mobilisation de l'enveloppe de subventions Politique de la ville pour soutenir certaines initiatives en expérimentation	Ville de Cournon	Implication de la Responsable des Maisons des citoyens dans les partenariats (Droit commun) Mise à disposition ou facilitation d'accès à des lieux, moyens matériels, communication pour les manifestations/évènements (Droit commun) Animation et soutien au tissu associatif local (Droit commun)	En cours
					Etat (DRAC)	Soutien financier si le projet conduit à une extension des horaires d'ouvertures des bibliothèques	
Evolution de l'offre de Bibliobus en quartiers politique de la ville	Une étude est en cours (2019) afin d'évaluer l'offre actuelle et potentiellement la faire évoluer pour être davantage en adéquation avec les besoins et enjeux des territoires desservis.	St Jacques, Quartiers Nord (les Vergnes), la Gauthière et Fontaine du Bac	Métropole	Mobilisation de moyens RH + accueil d'une stagiaire INET			En cours Diagnostic en 2019 Propositions début 2020 déploiement des évolutions retenues : à partir de 2020

PILIER	COHESION SOCIALE
ORIENTATION	Forger la citoyenneté et renforcer la dynamique associative

Actions	Description synthétique	Territorialisation	Chef de file	Principaux moyens engagés par le Chef de file	Principaux Partenaires mobilisés	Moyens associés	Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre
Soutenir le développement de la vie associative, notamment dans les quartiers qui en sont le plus dépourvus							
Soutien au développement de la vie associative, notamment dans le quartier Fontaine du Bac	- accompagnement de collectifs d'habitants via les actions de développement social portées par les équipes DDSU (jardin partagé, background, ...) - aide à l'émergence de nouvelles associations locales - implantation de nouveaux acteurs associatifs sur le quartier	QPV Fontaine du Bac	Ville de Clermont-Ferrand	Crédits de droit commun de la Vie associative, Fonds de participation des habitants, Appel à projets Contrat de Ville Adulte relais Services civiques	Etat/DDCS/SPV et DP	- financement de 7 postes d'adultes-relais supplémentaires - soutien humain (mobilisation du DP) à l'animation du réseau des acteurs et associations de proximité - soutien financier à l'émergence de nouvelles associations via le FPH	Conventions d'adultes relais signées fin 2019 Revalorisation de l'enveloppe consacré par l'Etat au FPH de CF à hauteur de 15K€
					Métropole	Soutien financier	
					CD63	Soutien financier	
Maintien de la dynamique de la Maison des Citoyens sur Cournon d'Auvergne	Maintenir le niveau de service offerts aux habitants au sein de la maison des citoyens, équipement de proximité qui regroupe de nombreux services et permanences ainsi que d'activités associatives.	QPV Cournon	Ville de Cournon d'Auvergne	mobilisation de moyens humains et crédits /subventions	Etat/DDCS/SPV	- soutien au financement de l'action "Solidarités numériques" dans le cadre de l'AAP	En cours - A poursuivre Soutien à l'emergence d'un FPH à Cournon-d'Auvergne Stratégie à lancer à partir de 2020
Pérennisation des conseils citoyens	Accompagnement du conseil citoyen vers l'autonomie et accompagnement des projets pour le quartier et ses habitants.	tous les QPV	Ville de Clermont-Ferrand	mobilisation de moyens humains	Métropole	soutien ingénierie mobilisation des Conseils citoyens dans le cadre des instances de pilotage, l'observation et l'évaluation	En cours - A poursuivre
			Ville de Cournon d'Auvergne		Etat	Financement dans le cadre de l'AAP et mobilisation du délégué du Préfet	

PILIER	COHESION SOCIALE
ORIENTATION	Forger la citoyenneté et renforcer la dynamique associative

Actions	Description synthétique	Territorialisation	Chef de file	Principaux moyens engagés par le Chef de file	Principaux Partenaires mobilisés	Moyens associés	Etat d'avancement / Calendrier de mise en œuvre
Harmoniser et simplifier les soutiens des différentes institutions au profit des acteurs associatifs							
					Ville de Clermont-Ferrand	*1 ETP dédié* *Enveloppe de 600 000€ subventions Politique de la ville sur ces QPV*	

Accompagnement des porteurs de projets associatifs et simplification administrative	A court terme - poursuivre un appel à projets du Contrat de ville/I-PIO partagé - développer l'accompagnement des porteurs de projets (permanences, ruches,...) - agir sur les QVA avec une enveloppe dédiée - développer les GPO, de manière harmonisée entre les financeurs A moyen terme : - travailler à harmoniser les calendriers des Appels à projets harmoniser la temporalité des soutiens au titre des CPO faire de Dauphin le point d'entrée unique des demandes de subvention dans le cadre de l'AAP	Ensemble des QPV et QVA	Métropole	1 ETP cat B. 600 000€ enveloppe de subventions Politique de la ville	Ville de Grenoble	Mobilisation du droit commun pour son QPV	En cours Reconduction annuelle de l'Appel à projets Tenue de 6/8 ruches par an
					Etat	Enveloppe annuelle de 781 000€ (base 2019, hors cordées de la réussite, parcours d'excellence, adultes relais et FONJEP Ville) de crédits du P147	
					Conseil départemental	Enveloppe 285 000€ subventions Politique de la ville sur les QPV et QVA	

cget

ANNEXE 3 - SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS - JANVIER 2019

AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	INDICATEURS
Garantir les mêmes droits aux habitants	SÉCURITÉ ET PREVENTION DE DÉLINQUANCE	SÉCURITÉ	1	Renforcer les effectifs des forces de sécurité intérieure dans les 60 quartiers de reconquête républicaine (QRR)	1 - Nombre de réunions des groupes de partenariat opérationnel (GPO) [Cabinet/PSP]
			1.a	Renforcer le nombre de délégués à la cohésion police-population (185 contre 151 aujourd'hui)	1 - Nombre de nouveaux délégués à la cohésion police-population en QRR/QPV 2 - Nombre de jeunes des QPV sensibilisés à la sécurité civile
			1.b	Renforcer le rôle du centre de loisirs des jeunes de la Police nationale de Clermont-Ferrand	1. Nombre de jeunes des quartiers accueillis, dont filles [Cabinet/PSP]
	LOGEMENT ET CADRE DE VIE	MIXITÉ SOCIALE	3	Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville	1- Nombre de conventions intercommunales d'attribution conclues (100% d'ici 2020) [DDCS/PSL] 2 - Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les 25% de demandeurs de logement social les plus modestes (Cible: 25%) [DDCS/PSL] 3 - Evolution du nombre / taux de ménages du 1er quartile résidant dans les QPV et quartiers NPNRU [DDCS/PSL] 4 - Proportion d'attribution de logements en QPV pour les demandeurs des trois autres quartiles (Cible : 50%) [DDCS/PSL] 5 - Evolution du nombre / taux de ménages des trois autres quartiles résidant dans les QPV et quartiers NPNRU [DDCS/PSL] 6 - Evolution du nombre / taux de logements sociaux dans les QPV secteurs d'intervention de l'ANRU [DDT] 7 - Suivi des reconstitutions de logements démolis dans le cadre du NPNRU (60% de PLAI minimum) [DDT]
			4	Appliquer résolument la loi SRU pour une offre de logement social accessible, en particulier en zones tendues	1 - Nombre de communes carencées [DDT] 2 - Nombre de communes, soumises à l'article 55, sorties du dispositif (respect de l'objectif d'au moins 20% de logements sociaux) [DDT] 3 - Progression du taux de logements sociaux sur l'ensemble des communes déficitaires [DDT]
		LOGEMENT ET CADRE DE VIE	5	Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées	1 - Nombre de copropriétés traitées dans le cadre du NPNRU [DDT - CV de CAM seulement] 2 - Nombre de copropriétés bénéficiant d'une intervention de l'ANAH dans les QPV [DDT - CV de CAM seulement] 3 - Nombre de logements traités dans les sites prioritaires [DDT - CV de CAM seulement] 4 - Nombre de logements rénovés "Habiter mieux" [DDT]
			6	Lutter contre les marchands de sommeil	1 - Nombre de décisions de justice condamnant des bailleurs dans les QPV [DDT] 2 - Nombre de réunions partenariales [DDT] 3 - Suivi de la mise en oeuvre du plan d'action de lutte contre l'habitat indigne [DDT]
			7	Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain porté à 10 milliards d'euros de financements Anru	1 - Suivi de la mise en place de la mesure [DDT] 2 - Nombre de conventions NPNRU signées d'ici l'été 2019 [DDT]
			8	Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers	1 - Proportion des 10 milliards d'euros du NPNRU conventionnés avec les maîtres d'ouvrage en visant 100% d'ici fin 2019 [DDT] 2 - Nombre de logements démolis/reconstruits/réhabilités [DDT]
			8bis	Améliorer la prévention pour réduire le risque d'expulsion locative	1 - Evolution des commandements de payer [DDCS/PSL] 2 - Evolution des octrois de la force publique [DDCS/PSL] 3 - Evolution du nombre d'assignations à comparaître [DDCS/PSL]
			9	Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022	1. Nombre de maisons et centres de santé pluri-professionnels créés dans les QPV ou à proximité immédiate (quartier vécu), d'ici 2022, à l'initiative des professionnels et promoteurs [ARS] 2. Appui au recrutement d'un médecin du centre de santé mutualiste Clémentel [ARS] 3. Accompagnement du projet d'extension de la MSPde Champratel [ARS]
			9bis	Informer et sensibiliser les internes en médecine	1. Nombre de réunions d'information sur les perspectives de postes dans les QPV [ARS] 2. Mise en œuvre d'une permanence de la référente installation de l'ARS au sein de la faculté de médecine [ARS] 3. Suivi du premier recours dans le cadre des CLS de Clermont-Ferrand et de Thiers [ARS]

cget

ANNEXE 3 - SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS - JANVIER 2019

AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	INDICATEURS
	RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL	SOLIDARITÉ & SANTE	9ter	Lutter contre les inégalités d'accès aux soins notamment par la sensibilisation des relais d'information et l'accompagnement personnalisé des publics en besoin	1 - Nombre d'actions de sensibilisation des professionnels de santé et médico-sociaux aux thématiques de santé, de non recours, d'offres numériques et d'accès aux droits [CPAM] 2 - Nombre de rencontres des personnes ressources des QPV dans le cadre de la valorisation des missions du Relais santé [CPAM] 3 - Nombre de vaccins faits dans ce cadre par le centre d'examen de santé, dont % de femmes [CPAM] 4 - Nombre de classes rencontrées dans le cadre du dépistage bucco-dentaire [CPAM]
			9quater	Impulser des actions de prévention des conduites addictives dans les quartiers	1 - Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'AAP MILDECA ciblant les QPV [DDCS/PDS] 2 - Nombre de bénéficiaires issus des QPV, dont % de femmes [DDCS/PDS]
			9quinquies	Promouvoir la santé par la nutrition	1. Nombre d'actions soutenues à l'échelle des quartiers prioritaires [ARS] 2. Nombre de personnes suivies, dont femmes [ARS]
			9sexies	Accompagner la transition numérique du système de santé pour favoriser l'inclusion	1 - Nombre d'animateurs / médiateurs en numérique formés [CPAM]
			12	Développer l'accès au permis de conduire	1 - Nombre d'auto-écoles proposant le permis à 1 € par jour situées à proximité des QPV [Préfecture - DR] 2- Nombre de jeunes résidant en QPV ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé au permis de conduire en mission locale, dont % de sexe féminin [UD-DIRECCTE]
	ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	13	Instaurer un bonus financier par place de crèche créée dans les quartiers (objectif national de création de 30 000 places)	Nombre de places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) nettes créées en QPV [CAF]
			13bis	Développer les projets petite enfance dans les quartiers	1 - Nombre de projets situés dans les quartiers prioritaires ayant fait l'objet d'un avis favorable du comité partenarial [DDCS/PDS] 2 - Nombre de places en crèche AVIP créées dans les QPV ou utilisées par les familles des QPV [UD-DIRECCTE & CAF] 3 - Nombre d'établissements bénéficiant du bonus forfaitaire "mixité sociale" et montants alloués à ce titre [CAF] 4 - Nombre de LAEP créés dans les QPV non couverts [CAF]
			16	Augmenter de 3 000 € sur trois ans, à partir de la rentrée 2018, la prime des 60 000 personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les établissements de REP+	Nombre de personnels bénéficiaires de la mesure dans le Puy-de-Dôme [DSDEN/Rectorat]
			17	100 % des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire dédoublées d'ici à la rentrée 2019	1 - Mesure de toutes les classes de CP et de CE1 avec un effectif de 12 élèves à l'horizon 2019-2020 [DSDEN] 2 - Harmonisation des méthodes d'enseignement de la lecture : OUI/NON [DSDEN] 3 - Harmonisation des méthodes d'enseignement des mathématiques : OUI/NON [DSDEN] 4 - Harmonisation par niveau des outils et des supports des élèves : OUI/NON [DSDEN] 5 - Mutualisation et diffusion des organisations pédagogiques et des modalités de fonctionnement favorables aux progrès des élèves les plus fragiles : OUI/NON [DSDEN]
			17bis	Développer l'accueil des moins de 3 ans	1 - Part des élèves de moins de trois ans scolarisés en REP/REP+, dont % de jeunes filles [DSDEN] 2 - Existence de relations entre les structures petite enfance et l'école maternelle [DSDEN] 3 - Existence de démarches d'information et de sensibilisation des familles sur la scolarisation des enfants de deux ans [DSDEN]
			17ter	Favoriser la réussite éducative des élèves des quartiers	1 - Taux de réussite au brevet [DSDEN] 2 - Taux de passage en seconde [DSDEN]

cget

ANNEXE 3 - SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS - JANVIER 2019

AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	INDICATEURS
Favoriser l'émancipation			17quater	Améliorer les dispositifs d'accompagnement à la scolarité	1. Nombre d'élèves bénéficiant du dispositif "devoirs faits" [DSDEN] 2. Nombre d'élèves bénéficiant des stages de réussite de printemps et d'été [DSDEN]
			17 quinquies	Accompagner les villes siège de QPV ayant maintenu une organisation du temps scolaire à 4,5 jours ou celle revenue à 4 jours avec un "plan mercredi"	1 - Montant du fonds de soutien mobilisé dans ce cadre [DDCS/VAJEPS] 2 - Nombre d'enfants bénéficiant du temps d'activité périscolaire (TAP), dont % de filles [DDCS/VAJEPS]
			18	Proposer 30 000 stages aux élèves de 3ème des quartiers	1 - Nombre de stages proposés sur le portail [Préfecture/chargée de mission] & [UD DIRECCTE/PAQTE] 2 - Nombre de stagiaires accueillis par les services et opérateurs de l'Etat dans le Puy-de-Dôme annuellement [Préfecture/chargée de mission]
	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	19	Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée	1 - Nombre et part des habitants bénéficiant du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), dont en formation qualifiante et certifiante, dont % de femmes [UD DIRECCTE] 2 - Nombre de DE des QPV recrutés suite à ces formations, dont % de femmes [UD DIRECCTE] 3 - Nombre et part de jeunes en Garantie Jeunes résidant en QPV (cible: 20%), dont % de jeunes femmes [UD DIRECCTE] 4 - Nombre et part de jeunes en E2C résidant en QPV (cible: 40%), dont % de jeunes femmes [UD DIRECCTE] 5 - Nombre et part de jeunes en EPIDE résidant en QPV, dont % de jeunes femmes [UD DIRECCTE]
			19bis	Accompagner les demandeurs d'emploi des QPV dans leur reprise d'activité professionnelle	1 - Volume de résidents en QPV intégrant une action d'IAE par type de SIAE, dont % de femmes [UD DIRECCTE] 2 - Volume de DE des QPV émargeant à l'accompagnement global et à l'accompagnement renforcé de Pôle Emploi, dont % de femmes [UD DIRECCTE] 3 - Nombre de DE des QPV bénéficiaires d'actions de maîtrise de la langue française, dont % de femmes [UD DIRECCTE] 4 - Situation de ces bénéficiaires au regard de l'emploi au terme des actions précitées, dont % de femmes [UD DIRECCTE]
			20	Déployer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers, quels que soient leur âge et leur niveau de qualification	Nombre d'emplois francs créés lors de la généralisation de la mesure à l'ensemble du territoire en 2020, dont % de femmes [UD DIRECCTE]
			21	Accompagner 100 000 jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant (notamment) les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018	1 - Volume et part de jeunes parainnés (passer de 10 à 20 000), dont % de femmes [UD DIRECCTE] 2 - Volume et part de jeunes intégrant un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), dont % de femmes [UD DIRECCTE] 3 - Volume et part des jeunes intégrant un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE), dont % de femmes [UD DIRECCTE] 4 - Volume et part de jeunes bénéficiant d'un accompagnement intensif par Pôle Emploi, dont % de femmes [UD DIRECCTE] 5 - Volume et part de jeunes des QPV bénéficiant du dispositif SESAME de préparation aux métiers du sport et de l'animation, dont % de femmes [DDCS/VAJEPS] 6 - Nombre de jeunes des QPV bénéficiaires des programmes cordées de la réussite et parcours d'excellence [DDCS/SPV, en lien avec le Rectorat] 7 - Nombre d'associations sportives des quartiers bénéficiaires de l'aide CNDS "apprentissage" ou d'un emploi sportif CNDS [DDCS/VAJEPS]
			22	Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers, notamment avec BPI France	1 - Nombre de DE des QPV bénéficiaires d'un accompagnement à la création d'entreprises, dont % de femmes [UD DIRECCTE] 2 - Nombre de DE des QPV créant ou reprenant une entreprise, dont % de femmes [UD DIRECCTE]
			22 bis	Développer le lien à l'entreprise des DE des QPV	1 - Nombre de périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) réalisées, dont % de femmes [UD DIRECCTE] 2 - Nombre de mises en relation (MER), dont % de femmes [UD DIRECCTE] 3 - Nombre de placements en emploi suite à promotion de profils, dont % de femmes [UD DIRECCTE] 4 - Nombre de DE des QPV recrutés, dont % de femmes [UD DIRECCTE]

ANNEXE 3 - SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS - JANVIER 2019

AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	INDICATEURS
			23 bis	Développer les clauses d'insertion dans les marchés publics (Etat, collectivités), notamment dans le cadre du NPNRU	1 - Nombre de DE des QPV émargeant aux clauses sociales, dont % de femmes [UD DIRECCTE]
			24	Doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes	1 - Volume et part de jeunes des QPV intégrant un contrat d'apprentissage [UD DIRECCTE, dont PAQTE] 2 - Volume et part de jeunes des QPV intégrant un contrat en alternance dans un GEIQ [UD DIRECCTE]
			25	Au sein du Pic, investir près d'1,5 milliard d'euros dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme	1 - Nombre et part des habitants des QPV détectés en situation d'illettrisme 2 - Nombre de certifications Clé@venir validées en QPV 3 - Nombre et part des bénéficiaires d'actions "e-illettrisme" en QPV *[Indicateurs en cours de construction au niveau régional - Service référent à définir]*
		PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS	26	Lancer une opération de testing sur les embauches dans les grandes entreprises	Réalisation d'un testing annuel [suivi national]
			27	S'engager de manière exemplaire en matière de recrutement dans les ministères (label égalité-diversité dans la fonction publique, formation des encadrants)	Nombre de ministères engagés dans la démarche [suivi national]
			27 bis	Prévenir les discriminations à l'embauche dans les entreprises du département	1 - Nombre d'entreprises signataires du PAQTE [UD DIRECCTE] 2 - Nombre de salariés formés à la prévention des discriminations dans ce cadre [UD DIRECCTE]
		PRÉVENTION DE LA RADICALISATION	28	Généraliser les plans d'action locaux de prévention de la radicalisation	1. Nombre de plans d'action élaborés par les EPCI siège de QPV [Cabinet/PSP] 2. Nombre d'actions de formation organisées par la préfecture au bénéfice des professionnels locaux [Cabinet/PSP]
		SOLIDARITÉ TERRITORIALE	29	Augmenter de 200 millions d'euros sur 2018-2019 la dotation de solidarité urbaine (DSU) aux communes	Suivi de la mise en place de la mesure [Préfecture /DCTE]
		SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN	30	Créer 1 000 postes d'adultes-relais à partir de 2019	1 - Nombre de postes d'adultes-relais créés sur les quatre priorités nationales dans le Puy-de-Dôme (cible : +9) [DDCS/SPV et DP]
			30 bis	Animer le réseau des adultes relais en proximité	1 - Organisation d'une rencontre départementale annuelle des AR [DDCS/SPV et DP] 2 - Association du délégué de la préfète au processus de recrutement [DP]
			31	Doubler le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019 (1520 postes contre 760)	Nombre de postes FONJEP créés (cible : +3) [DRDJSCS]
			31 bis	Simplifier le mode relationnel avec les associations, sécuriser leur financement	1 - Nombre de projets soutenus dans le cadre des appels à projets Politique de la Ville en mode CPO en 2019 (cible de 35 %) [DCCS/SPV - SP de Thiers] 2 - Nombre de projets soutenus dans le cadre des appels à projets Politique de la Ville en mode CPO en 2020 (cible 50 %) [DCCS/SPV - SP de Thiers] 3 - Nombre de postes CNDS déployés dans les QPV [DDCS/VAJEPS] 4 - Nombre d'actions d'accompagnement des associations de quartier dispensées en proximité annuellement [DDCS/VAJEPS]
			32	Attribuer 15 millions d'euros supplémentaires aux associations nationales les plus structurantes	Suivi de la mise en place de la mesure [Suivi national - Appels à manifestation d'intérêt annuels]
			33	Concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en y soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale qui répondent aux besoins d'accompagnement des familles : ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022	1 - Nombre de centres sociaux ou espaces de vie sociale ouverts en QPV [CAF] 2 - Formalisation de projets sociaux de territoire [CAF]
			34	Assurer la revalorisation statutaire des travailleurs sociaux	Suivi de la mise en place de la mesure [suivi national de la mesure]

ENT DU LIEN SOCIAL

que

cget

ANNEXE 3 - SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS - JANVIER 2019

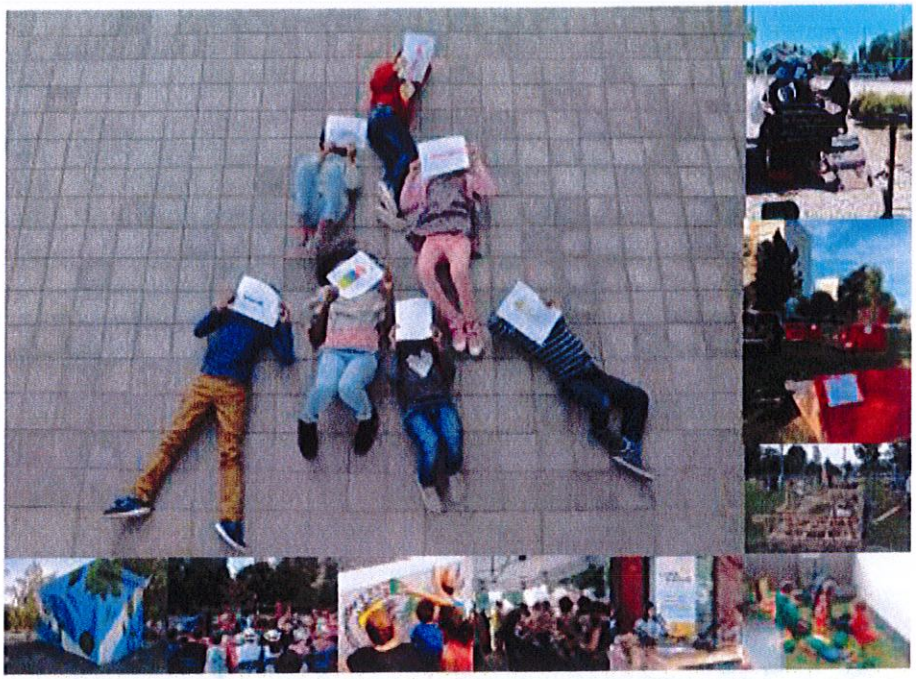
AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	INDICATEURS
Faire Républi	RENFORCEM	ENGAGEMENT	35	Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la laïcité »	1 - Nombre d'acteurs formés annuellement par le CRI dans le 63 [DDCS/VAJEPS] 2 - Nombre d'actions de formation dispensées par la DDCS [DDCS/VAJEPS] 3 - Nombre d'acteurs intervenant dans les quartiers formés [DDCS/VAJEPS]
			36	Développer le service civique	Nombre et part des jeunes des QPV parmi les volontaires en service civique [DDCS/VAJEPS]
			36 bis	Permettre à chaque jeune d'être acteur de sa citoyenneté avec l'expérimentation du SNU	Nombre de jeunes des QPV du Puy-de-Dôme, dont % de jeunes femmes, parmi les volontaires au service national universel [DDCS/VAJEPS]
		CULTURE	37	Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville	Nombre de jumelages avec des établissements culturels
			38	Déployer les Micro-Folies	Nombre et proportion de micro-folies déployées dans les QPV [DRAC]
			39	Développer la pratique musicale	1 - Poursuite du projet "DEMOS" à Clermont-Ferrand [DRAC] 2 - Nombre de projets "Orchestres à l'école" dans les QPV [DRAC] 3 - Nombre de chorales mises en place dans les écoles et collèges REP/REP+ dans le cadre du plan Chorale [DRAC]
			39 bis	Soutenir les collectivités souhaitant s'engager dans un projet d'extension des horaires d'ouverture de leurs bibliothèques	1 - Nombre de projets soutenus dans ou aux abords des QPV [DRAC] 2 - Moyens mobilisés dans ce cadre [DRAC]
			39ter	Soutenir les associations et structures culturelles de proximité	1 - Nombre de projets soutenus dans et aux abords des QPV [DRAC] 2 - Moyens mobilisés dans ce cadre [DRAC]
		SPORT	39 quater	Développer la pratique sportive éducative et inclusive	1 - Nombre et part de jeunes des QPV bénéficiaires du programme "J'apprends à nager", dont % de jeunes filles [DDCS/VAJEPS] 2 - Part de jeunes et de femmes des QPV dans les clubs sportifs [DDCS/VAJEPS] 3 - Nombre d'emplois CNDS créés au bénéfice d'associations de quartier ou intervenant dans les quartiers, dont % de femmes [DDCS/VAJEPS] 4 - Nombre d'associations des quartiers labellisées "Femmes et Sports" [DDCS/VAJEPS] 5 - Nombre d'habitants des QPV éloignés de toute pratique sportive ayant intégré un club sportif à l'issue de l'accompagnement du DAHLIR 63, dont % de femmes [DDCS/VAJEPS]
		ÉGALITÉ FEMMES HOMMES	40	Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers	1 - Part des projets soutenus relevant de la thématique "égalité femme/homme" [DDCS/SPV, DP et DDFE] 2 - Nombre de notes de cadrage des AAP des contrats de ville mettant en place un bonus financier au bénéfice des porteurs impliqués dans une promotion active de l'égalité femmes-hommes [DDCS/SPV, DP et DDFE]
			40 bis	Promouvoir l'activité physique et sportive pour renforcer l'autonomie et le lien social	1 - Nombre de femmes des QPV en situation de monoparentalité bénéficiaires du dispositif "Osons bouger à " [DDCS/DDFE] 2 - Nombre de femmes des QPV ayant pris une licence sportive à l'issue de l'intégration dans l'action [DDCS/DDFE]
			40 ter	Assurer un accueil de proximité d'accès aux droits pour les femmes des quartiers	1 - Pourcentage de femmes des quartiers accueillies par le bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi (BAIE) du CIDFF [DDCS/DDFE] 2 - Pourcentage de femmes des quartiers accueillies par la Maison digitale du CIDFF [DDCS/DDFE]

Légende

XXXXX	Engagement national décliné localement
XXXXX	Engagement local

DDCS 63 / SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE /06/19

DOCUMENT DE TRAVAIL



PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ET RENFORCÉS

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Novembre 2019

Sommaire

1. PRÉAMBULE4

1.1. Les contrats de ville uniques instaurés par la Loi Lamy en 20144

1.2. La prorogation des contrats de ville : une opportunité pour réaffirmer la stratégie de Clermont Auvergne Métropole et de ses partenaires en s'appuyant sur les démarches initiées en 20185

1.3. Méthode d'élaboration du protocole d'engagements réciproques et renforcés6

1.4. Retour sur la première période de mise en œuvre de la politique de la ville6

1.4.1. Photographie synthétique en 2019 des quartiers politiques de la ville7

1.4.2. Principaux éléments de bilan de la mise en œuvre du contrat de ville depuis 20157

1.4.3. Problématiques et enjeux9

2. LES PRINCIPES D'INTERVENTION PARTAGÉS10

3. LES GRANDES POLITIQUES PUBLIQUES STRUCTURANTES DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES12

3.1. Clermont Auvergne Métropole12

3.2. Les politiques de l'Etat et de ses principaux opérateurs12

3.3. Ville de Clermont-Ferrand13

3.4. Ville de Cournon13

3.5. Ville de Gerzat14

3.6. Ville de Aulnat14

3.7. Les organismes Hlm14

3.8. Conseil départemental du Puy-de-Dôme15

3.9. Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes15

3.10. Le SMTC15

3.11. La Chambre de commerce et d'industrie15

3.12. La Caisse des dépôts et Consignations16

3.13. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat16

3.14. Les conseils citoyens16

4. LA STRATÉGIE RÉAFFIRMÉE DU CONTRAT DE VILLE POUR LA PÉRIODE 2019-2022 ET LES PRIORITÉS D'ACTIONS ASSOCIÉES17

4.1. Le pilier cohésion sociale17

4.1.1. Favoriser le bien-être et l'émancipation des habitants dans le respect de leurs singularités et de leurs spécificités17

4.1.2. Développer l'accès des habitants à la culture par un ancrage renforcé dans les territoires et l'ouverture des grands équipements métropolitains17

4.1.3. Forger la citoyenneté et renforcer la dynamique associative18

4.2. Pilier développement économique, emploi, formation18

4.2.1. Favoriser la création de valeur économique dans les territoires QPV19

4.2.2. Maintenir et renouveler la vitalité commerciale dans les quartiers19

4.2.3. Accompagner la montée en compétences des habitants et contribuer à leur employabilité19

4.3. Pilier cadre de vie et renouvellement urbain20

4.3.1. Mettre en place une politique de l'habitat et du peuplement support d'une mixité sociale multi scalaires20

4.3.2. Poursuivre et accompagner les mutations urbaines engagées sur le territoire21

4.3.3. Contribuer à la tranquillité des territoires au travers d'une approche renouvelée et en proximité des modes d'intervention22

4.3.4. Encourager les mobilités actives et contribuer au développement durable22

5. SUIVI ET PILOTAGE22

5.1. Le pilotage du contrat de ville : instances et rôles22

5.2. L'ingénierie au service de l'animation du Contrat de Ville24

5.3. Les conseils citoyens24

5.4. Le suivi du protocole d'engagements réciproques et renforcés24

5.5. La responsabilisation collective et l'évaluation du Contrat de Ville25

6. ANNEXE : SYNOPTIQUE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ET RENFORCÉS25

1. Préambule

1.1. Les contrats de ville uniques instaurés par la Loi Lamy en 2014

La Loi du 20 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a donné le nouveau cadre d'intervention pour la politique de la ville. Celui-ci peut se résumer autour de 5 points structurants :

- Une redéfinition de la géographie prioritaire autour d'un critère objectif, celui du revenu des habitants
- Le calcul est basé sur le revenu médian de référence et l'analyse est faite selon le critère des bas revenus (moins de 60 % du revenu médian)
- A travers un quadrillage de 200 m sur 200m (méthode du carroyage), l'INSEE a identifié toutes les concentrations urbaines de pauvreté (territoires de 1000 habitants où la majorité des habitants est à bas revenu)

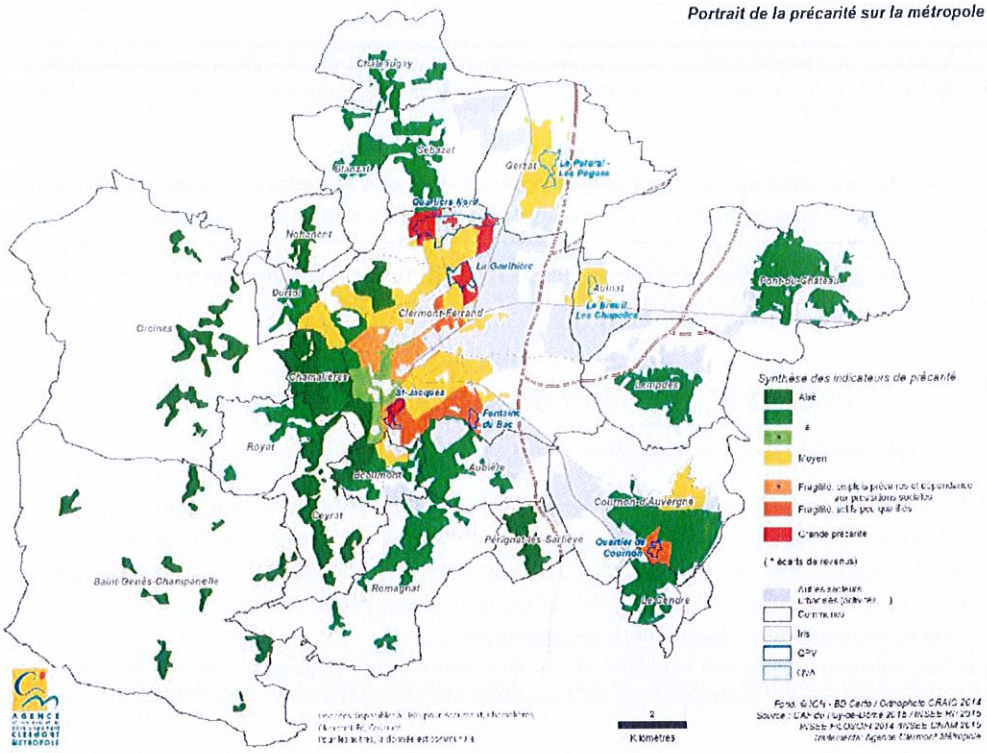
- La structuration du contrat de ville autour de :
  - → trois piliers obligatoires : la cohésion sociale ; le développement économique et l'emploi ; le cadre de vie et le renouvellement urbain.
  - → trois axes transversaux : la jeunesse, l'égalité femmes/hommes, la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination
- L'instauration des conseils citoyens, dans une logique de faire de la participation citoyenne un élément consubstantiel du pilotage et de la mise en œuvre de la politique de la ville ;
- Le pilotage à l'échelle intercommunale.

Le 21 décembre 2015, Clermont Auvergne Métropole et ses partenaires signaient le contrat de ville unique de la politique de la ville qui définit un certain nombre d'orientations et d'objectifs à mettre en œuvre dans ce cadre au bénéfice des quartiers prioritaires de la Métropole et à ses habitants.

Les actions de la politique de la ville portent sur les quartiers politique de la ville définis par le décret n° 214-1750 du 30 décembre 2014 :

- les quartiers prioritaires - Saint-Jacques, la Gauthière, Fontaine du Bac, les quartiers Nord à Clermont-Ferrand, le quartier du Lac de Cournon-d'Auvergne,
- les quartiers de veille active – le Patural/les Pègues à Gerzat, le Breuil/les Chapelles à Aulnat.

Portrait de la précarité sur la métropole



1.2. La prorogation des contrats de ville : une opportunité pour réaffirmer la stratégie de Clermont Auvergne Métropole et de ses partenaires en s'appuyant sur les démarches initiées en 2018

La loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 instaure la prorogation la durée des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022.

Par circulaire du 22 janvier 2019 portant mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, le Premier Ministre a précisé que cette prorogation doit notamment permettre d'intégrer les orientations issues du Pacte de Dijon et les 40 mesures de l'Etat en faveur des habitants des QPV, et prendre forme dans le cadre d'un Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés, induisant ainsi les partenaires locaux du contrat de ville à repréciser leur stratégie partenariale d'intervention sur les QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) et les QVA (quartiers en veille active).

En amont de cette circulaire, et au titre de sa compétence Politique de la Ville, Clermont Auvergne Métropole a ouvert deux chantiers majeurs visant à clarifier et actualiser sa stratégie et ses modalités d'intervention :

- La définition d'une feuille de route posant des principes d'intervention, 5 axes opérationnels et une partition de l'enveloppe de subventions. Elle doit permettre de mieux orienter les moyens pour aboutir à des résultats concrets et porteurs de sens.
- L'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville qui a été livrée le 5 avril, et présentée en comité de pilotage le 30 avril.

A visée plus immédiate et opérationnelle, pour répondre à des préoccupations d'habitants exprimées lors de réunions publiques, le Président de la Métropole a demandé à ses directions, en lien avec celle de la Ville de Clermont-Ferrand, d'étudier un ensemble de réponses à apporter

et à mettre en place rapidement. Des propositions ont été ainsi formalisées et ont donné lieu à un document intitulé « tous unis pour les quartiers » de Clermont-Ferrand.
Enfin, autre source de connaissance et de mise en perspective, mi-2019, l'Agence d'urbanisme a livré les baromètres des quartiers prioritaires et de veille active (observatoire NOUS : Nouvel Observatoire Urbain Social).

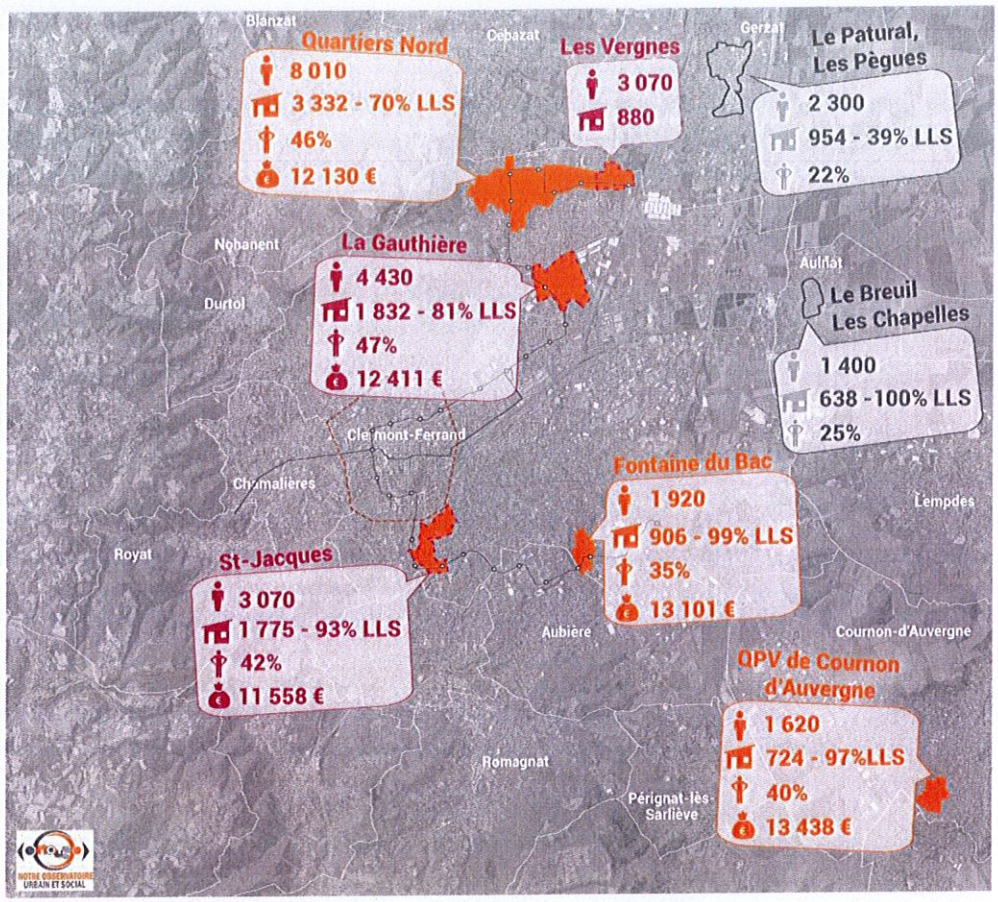
Le protocole d'engagements réciproques et renforcés ne vient pas remettre en cause l'économie générale du contrat de ville signé en 2015, mais vient le préciser et affiner les priorités à mettre en œuvre d'ici 2022, mises en lumière par les réflexions récentes. Il constitue ainsi une véritable feuille de route pour chacun des partenaires dans le cadre d'une approche partagée et servira de base pour un suivi et un pilotage renforcé.

1.3. Méthode d'élaboration du protocole d'engagements réciproques et renforcés

Pour élaborer ce protocole d'engagements réciproques et renforcés, Clermont Auvergne Métropole a initié un travail partenarial qui s'est traduit par des échanges avec l'ensemble des partenaires signataires afin de recueillir l'actualisation de leurs priorités et leurs contributions formalisées. Une rencontre avec les conseils citoyens pour présenter la démarche et recueillir leurs besoins et leurs attentes a également été organisée.
Un comité décisionnel -regroupant les villes, le Conseil départemental (CD) et l'Etat- a été mis en place pour piloter le travail d'élaboration et arbitrer de la méthodologie et de son contenu.

1.4. Retour sur la première période de mise en œuvre de la politique de la ville

1.5. Photographie synthétique en 2019 des quartiers politiques de la ville



1.5.1. Principaux éléments de bilan de la mise en œuvre du contrat de ville depuis 2015

En termes d'ingénierie, le pilotage de la politique de la ville, dévolu à l'établissement Public de Coopération Intercommunale, s'est traduit par :

- la constitution d'une équipe renforcée politique de la ville/renouvellement urbain au sein de la Métropole (création 7 Emplois à Plein Temps),
- la création de la Direction du Développement Social et Urbain, fondée sur des chargés de mission thématique et des équipes territorialisées au sein des Maisons de quartier, à la Ville de Clermont-Ferrand,
- un poste de responsable de politique de la ville, en charge également de la coordination de la maison des citoyens de Cournon d'Auvergne.

Un appel à projets annuel « Contrat de ville » commun entre les financeurs a été mis en place dès 2015. Sur la base d'un calendrier commun et d'une instruction partagée avec l'ensemble des signataires du Contrat de ville, il permet aux porteurs de projet de déposer un seul dossier de demande de subventions auprès des 5 financeurs (Métropole, Etat, Villes de Clermont-Ferrand et Cournon d'Auvergne, Conseil départemental). Depuis 2017, l'appel à projets du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance est conjoint.

Il convient de souligner la mise en œuvre opérationnelle de certains objectifs opérationnels majeurs du Contrat de ville comme :

- le déploiement du protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain et la signature de la convention en 2019,
- la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement en 2018 conduisant à la création de la Commission Intercommunale d'Attribution et du Plan Partenarial de la Gestion de la demande et de l'Information des Demandeurs en 2019,
- la mise en place du Nouvel Observatoire Urbain et Social, porté par l'Agence d'urbanisme,
- la signature d'un nouveau Contrat Local Santé en 2019 pour la Ville de Clermont-Ferrand intégrant des focus sur les QPV de la commune.

L'évaluation intermédiaire dont la restitution a eu lieu en avril 2019 a ciblé son périmètre d'étude sur 5 grandes questions évaluatives associées chacune à un thème spécifique : associations, santé, jeunesse, sécurité-tranquillité, et insertion-emploi.
Sur ces différentes thématiques, il ressort des situations variables selon les quartiers concernés mais un contexte de fragilité :

- **Concernant la dynamique associative,** celle-ci marque le pas sur certains quartiers, même si globalement le tissu associatif est riche en dépit d'un déficit de coordination. Le contrat de ville constitue un puissant soutien aux associations avec une intervention très ancrée sur les territoires, et centrée sur le sport, les loisirs/vivre ensemble et l'éducation/parentalité
- **En matière de santé**, les perspectives de départ en retraite d'une grande partie des médecins généralistes sur les quartiers renforcent les inquiétudes sur la bonne couverture de proximité de ces territoires. Néanmoins, cette problématique est largement investie par les partenaires concernés au travers du soutien à la création de maisons de santé pluri-professionnelles, la mise en place d'une nouvelle mission « santé publique » de la Ville de Clermont-Ferrand et le Contrat Local de Santé ;
- Concernant la **sécurité-tranquillité**, les indicateurs témoignent d'une progression alors même que plusieurs dispositifs de sécurité passive sont expérimentés, mais de façon disparate selon les quartiers (ex. de la vidéo-surveillance), avec des appuis financiers limités du contrat de ville. Notons néanmoins les retours positifs relativement aux dispositifs de tranquillité – médiation conduits par les bailleurs et les villes et les nouvelles modalités de prise en compte des quartiers par la Police Municipale ;
- Concernant **l'emploi et l'insertion**, le contrat de ville est d'un appui important dans le renforcement du droit commun et la mobilisation des publics ce qui permet d'enregistrer un taux d'accès jugé plutôt favorable aux dispositifs d'insertion professionnelle de droit commun pour les habitants des quartiers, obtenu aussi par une présence et un accompagnement importants sur les quartiers des acteurs de l'emploi et de l'insertion ;
- Concernant la **jeunesse**, l'évaluation pointe la faiblesse de la coordination de la politique jeunesse ainsi qu'une disparité de couverture des équipes « jeunesse-prévention » selon les quartiers. Le contrat de ville vient en appui important sur les actions jeunesse, notamment dans les domaines du sport et de la prévention de la délinquance.

En dépit de leur jeunesse et d'une mobilisation parfois difficile de leurs membres, les conseils citoyens de la Métropole sont néanmoins actifs et ont engagé déjà plusieurs initiatives qui doivent les encourager à poursuivre. L'implication des conseils citoyens a pu se traduire au travers de :

- La participation à l'école ANRU (quartiers concernés : La Gauthière, les Vergnes et Saint-Jacques) qui nous a beaucoup éclairés sur nos marges de manœuvre et donné des idées d'actions ;

- Une implication forte dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain pour les Conseils citoyens de Saint Jacques, la Gauthière et les quartiers Nord (les Vergnes) ;
- Des échanges avec les conseils citoyens de Saint-Etienne que nous sommes allés rencontrer
- L'organisation de plusieurs événements ponctuels :
  - Balade urbaine sur Fontaine du Bac en lien avec l'agence d'urbanisme
  - Promenade urbaine à travers toute la ville de Clermont-Ferrand avec Effervescences pour les Conseillers citoyens de Fontaine du Bac
  - La préparation au grand débat national organisé sur le quartier de Fontaine du Bac
  - Une réunion de présentation du conseil citoyen aux habitants de Fontaine du Bac
  - Une demi-journée de ramassage des ordures à la Gauthière ayant permis de récupérer 23kg de déchets en 2h
  - La tenue d'un stand sur le marché de la Gauthière dans le cadre de la semaine européenne de réductions des déchets du 16 au 24 novembre, visant à sensibiliser à la ressource en eau
  - Balade urbaine sur les quartiers Nord pour découvrir l'offre de services et les acteurs du territoire
- Des actions de mobilisation autour du centre commercial de la Fontaine de Bac afin d'interpeller les pouvoirs publics d'intervenir de façon urgente ;
- Des échanges d'informations avec les habitants et les pouvoirs publics (relais d'informations).

1.5.2. Problématiques et enjeux

A l'aune de ces éléments, les problématiques et enjeux identifiés en 2015 restent toujours d'actualité et les 3 piliers du contrat de ville constituent une ossature pertinente à l'heure du protocole d'engagements réciproques et renforcés.

Certains enjeux nécessitent d'être travaillés de façon concertée et partenariale. Il s'agit d'enjeux communs à chacun des quartiers mais avec des réponses différentes, à chaque fois contextualisées :

- Les habitants vivants dans les QPV sont comparativement en moins bonne santé et plus vulnérables que la moyenne de la population, en raison notamment d'une offre médicale moins importante à laquelle vient s'ajouter tout un ensemble d'autres facteurs d'ordre financier, culturel, etc. Il s'agit d'agir, avec les professionnels de santé, à renforcer l'accès à la santé, en organisant plus particulièrement l'organisation de l'offre de premier recours dans les quartiers, au travers d'une présence plus forte de professionnels via le soutien à des projets d'installations, en faisant évoluer les modalités d'exercice (accueil sans rendez-vous, visite à domicile, exercice regroupé pour un meilleur suivi du parcours de soin, etc.)
- L'échec ou le décrochage scolaire, les bas niveaux de qualification sont malheureusement des caractéristiques plus fortement présentes dans les QPV. Dès lors, l'accès à l'éducation, au sens large du terme, doit être développé en multipliant les initiatives pour favoriser la réussite éducative, ouvrir à la culture et donner envie de découvrir, donner les moyens de s'épanouir dans le sport, susciter les talents par un accès aux loisirs et à des conditions d'apprentissage épanouissantes, ressourçantes, diversifiées et bienveillantes. Comme acteur essentiel de l'éducation des enfants, la mobilisation des parents doit être constamment recherchée ;
- Le taux d'inactivité des habitants des QPV conjugué bien souvent à de bas niveaux de qualification obèrent fortement l'employabilité des habitants. Pour autant, nombre d'entre eux souhaitent se former, accéder à des qualifications nouvelles ou encore créer leur propre emploi ou développer un projet, mais ils ne disposent pas forcément de toutes les clés pour y parvenir. Renforcer leur prise en charge par des dispositifs adaptés pour des personnes les plus éloignées de l'emploi et soutenir les initiatives de porteurs de projets à dimension économique sont deux leviers dans les QPV pour redonner des perspectives d'insertion professionnelle aux habitants concernés.
- Les QPV sont quartiers jeunes et il est important d'offrir un environnement propice à l'épanouissement des jeunes et leur apporter les bonnes conditions et supports à leur autonomisation progressive pour en faire des citoyens accomplis ;

- Les QPV sont souvent considérés comme des « quartiers à part » dans le fonctionnement urbain de la ville. Leur intégration urbaine et fonctionnelle continue d'être un objectif en veillant à rechercher les équilibres et les complémentarités entre chaque morceau de la ville et en œuvrant pour en faire des lieux « comme les autres » de la transition écologique et énergétique.

D'autres problématiques, même si elles peuvent concerner tous les quartiers, ressortent néanmoins avec plus d'acuité sur certains d'entre eux et les partenaires s'engagent à y mobiliser l'ensemble des moyens nécessaires pour y apporter des réponses spécifiques :

- Les problématiques de tranquillité publique et le sentiment d'insécurité des habitants s'exprimant avec une acuité particulière sur la Gauthière, et qui restent présents sur certains espaces dans les autres quartiers,
- Le déficit de la dynamique du tissu associatif sur le quartier de la Fontaine du Bac, et la nécessité de pérenniser et accompagner la mise en mouvement du conseil citoyen, récemment installé sur la ville de Cournon ;
- La dégradation de la vitalité commerciale des quartiers Nord ;
- Les questions relatives à la pérennité des moyens de fonctionnement des équipements présents sur les quartiers de Cournon, Aulnat et Gerzat dont il convient de garantir le niveau de service car ils constituent de fait de véritables relais auprès des habitants.



- Contribution des conseils citoyens

Les conseils citoyens partagent la nécessité et l'urgence d'intervenir sur des problématiques particulièrement prégnantes sur nos quartiers et soulignent plus spécifiquement celles relatives

- A la vitalité commerciale dans les quartiers, fragilisée à la fois par les problématiques de sécurité aux abords des commerces et à la fermeture progressive de cellules induisant une dégradation de l'attractivité d'ensemble des quartiers. La Gauthière et Fontaine du Bac sont les premiers concernés par cette situation ;
- Au partage de l'espace public. Aujourd'hui, l'occupation genrée, pour ne pas dire exclusivement masculine de certains espaces, contribue à alimenter le sentiment d'insécurité notamment quand celle-ci est associée à des comportements incivils et impolis ;
- A la propreté et l'entretien des espaces qui, faute de comportements adaptés, nuisent à la qualité du cadre de vie, notamment sur les quartiers de la Gauthière et Fontaine du Bac ;
- A l'importance du respect intergénérationnel.

2. Les principes d'intervention partagés

La feuille de route métropolitaine formalisée à l'automne 2018 réaffirme 6 principes d'intervention partagés avec les partenaires. Ils ont convenu qu'ils constituent dès lors le cadre d'intervention privilégié de la Politique de la ville.

Déployer le contrat de ville avec une méthodologie renouvelée

Clermont Auvergne Métropole et ses partenaires souhaitent travailler de façon plus transversale et plus complémentaire à travers la consolidation de la gouvernance du Contrat de ville – la direction de projet Contrat de ville se situant au niveau de la Métropole -, ainsi que par le déploiement opérationnel des objectifs prioritaires du protocole d'engagements réciproques et renforcés par l'instauration de groupes projet. Ce mode de travail doit permettre d'associer plus efficacement les parties prenantes, et plus spécifiquement les Conseillers citoyens et usagers sur des marges de manœuvre identifiées préalablement et en prenant appui sur des modalités participatives adaptées.

Favoriser l'expérimentation

L'expérimentation est une valeur fondamentale de la politique de la ville. Un changement de paradigme doit conduire à considérer les quartiers comme des espaces de ressources pour l'innovation sociale et sociétale, porteurs d'une vision prospective sur des nouveaux modes d'intervention et de solidarité.
A cet effet, les partenaires travaillent sur plusieurs axes :

- favoriser les espaces de rencontres et d'émulation collective dans les quartiers entre les acteurs associatifs, habitants et avec les institutionnels à travers des « ruches » (expérimentées en 2018 et en développement sur 2019),
- développer des conventions pluriannuelles partagées entre les financeurs afin de sécuriser les porteurs de projets dans leur expérimentation,
- limiter la reconduction systématique des actions et travailler sur leur retour au droit commun si celles-ci ont fait leur preuve,
- et plus spécifiquement, conduire une démarche innovante sur le quartier de la Gauthière à travers la déclinaison d'un plan d'action spécifique pour répondre aux attentes des acteurs et habitants du quartier.

Par ailleurs la Métropole développe plus de souplesse en permettant le soutien à des projets en cours d'année avec l'instauration d'une enveloppe dédiée.

Renforcer la mobilisation du droit commun

La mobilisation du droit commun est le mode d'intervention privilégié prôné par la loi Lamy pour la mise en œuvre de la politique de la ville. Si les crédits spécifiques continuent d'exister, notamment pour l'expérimentation, le fléchage du droit commun doit être la règle.
Cela nécessite que les signataires inscrivent dans l'agenda de leurs politiques publiques la façon dont ils entendent intervenir spécifiquement sur les QPV.
Il s'agit également de faciliter l'adaptation des objectifs du droit commun aux quartiers prioritaires dans les conventions d'objectifs passées avec les grands opérateurs.

Développer une politique de prévention et de solidarité en direction des quartiers fragilisés pour prévenir l'accroissement des inégalités dans une logique d'équilibre territorial au sein de la Métropole

La double finalité de la politique de la ville est d'améliorer les conditions de vie des habitants, et de réduire les écarts de développement, ou du moins réguler l'accentuation des inégalités entre les quartiers au sein d'une aire urbaine. L'application des principes de solidarité territoriale est un levier indispensable, tant à l'échelle intercommunale que communale. Des principes de péréquation sont déjà à l'œuvre.
La Métropole a sanctuarisé une partie de son enveloppe politique de la ville pour permettre la mise en place d'un fonds de soutien communautaire posant les bases d'une politique sociale et visant à prévenir ou rectifier des inégalités constatées hors géographie prioritaire. Le Conseil départemental s'inscrit également dans cette dynamique soutenant des projets sur les territoires de veille active.

Confirmer l'intégration des objectifs du contrat de ville dans les projets d'accompagnement du NPRU

La convention NPRU signée le 14 novembre 2019 est un élément constitutif du contrat de ville.
Le déploiement opérationnel du projet urbain est connecté à un projet social défini concomitamment sur la base des objectifs du Contrat de ville. La mise en place dès la phase de protocole d'un pilotage et d'une organisation de projet spécifiques entre la politique de la ville et le renouvellement urbain, permet une imbrication permanente et à chaque échelon pour assurer une bonne articulation des politiques publiques, dispositifs et projets associés.

Valoriser les actions

Donner à voir des visages, des initiatives, des projets est un levier pour, d'une part contribuer à casser l'image connotée des quartiers et contribuer à leur changement d'image, et d'autre part valoriser, encourager et soutenir les acteurs intervenants sur ces quartiers. Cette diffusion doit pouvoir s'effectuer tant à une échelle locale que nationale, aux travers des différents dispositifs et réseaux et publications existantes, participant directement à l'attractivité territoriale.

3. Les grandes politiques publiques structurantes des différents partenaires

La politique de la ville s'inscrit dans un cadre de politiques de droit commun sur lesquelles elle va venir s'adosser pour en adapter des contenus à destination des habitants des QPV.
Les différents signataires du contrat de ville – et du protocole d'engagements réciproques et renforcés – ont défini, en fonction de leurs compétences propres, des grandes politiques structurantes visant à développer le territoire clermontois, en renforcer sa cohésion sociale et territoriale, son attractivité.

3.1. Clermont Auvergne Métropole

Métropole depuis le 1er janvier 2018, Clermont Auvergne Métropole s'appuie sur un territoire de 21 communes et 290 000 habitants. Chef de file de la politique de la ville, la Métropole à la fois intègre dans ses politiques publiques majeures les spécificités quartiers de la géographie prioritaire, et déploie des projets dédiés. Elle agit au quotidien en :

- Portant une politique de l'habitat volontariste qui veille à l'équilibre territorial, encourage les parcours résidentiels et favorise le bien-être des habitants,
  → *Dispositifs concrets* : Plan Local de l'Habitat, Conférence Intercommunale du Logement, Programmes de rénovation énergétique des parcs public et privé,
- Pilotant et déployant le Nouveau Programme de Renouvellement urbain (3 quartiers) et finalisant les opérations relatives au programme de rénovation urbaine, projet de territoire urbain et social sur plusieurs quartiers,
- Contribuant au développement économique et à l'emploi du territoire en faveur des habitants,
  → *Dispositifs concrets* : Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, Dispositif de soutien aux activités de proximité, Quartiers libres/Entreprendre dans les quartiers,
- Accompagnant la transition numérique et écologique, l'innovation sociale
  → *Dispositifs concrets* : Schéma de transition énergétique et écologique, Smart Métropole,
- Agissant sur l'ensemble des dimensions de la mobilité,
  → *Dispositifs concrets* : les Rencontres Citoyennes de la Mobilité, le Plan de Déplacements Urbains,
- Ancrant davantage la culture dans les territoires,
  → *Dispositifs concrets* : Mémoires/Devenir/Culture à St Jacques, création d'un pôle culturel dans les quartiers nord, partenariat sur le projet de Capitale Européenne de la Culture.

3.2. Les politiques de l'Etat et de ses principaux opérateurs

Depuis l'appel à la mobilisation nationale pour les quartiers, lancé par le Président de République, la politique de la ville mobilise l'ensemble du Gouvernement. Au plus près du terrain, services et opérateurs de l'Etat agissent au quotidien pour rétablir le pacte républicain dans ces territoires :

- en accélérant le renouvellement urbain, avec la signature le 14 novembre 2019 de la convention NPNRU, qui mobilisera 122 M€ de crédits de l'ANRU ;
- en mettant en œuvre la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- en créant un écosystème favorable autour de l'école et du collège, avec le dédoublement des classes de CP et de CE1 en REP+, le dispositif Devoirs faits au collège et une offre améliorée de stages de troisième de qualité ;
- en soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale et les projets petite enfance qui répondent aux besoins d'accompagnement des familles ;
- en encourageant le jumelage des institutions culturelles nationales avec les quartiers, à travers le déploiement des micro-folies ;
- en luttant contre les inégalités d'accès aux soins ;
- en priorisant la formation et l'insertion professionnelle à travers le plan d'investissement dans les compétences (PIC) , le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE) et la généralisation de l'expérimentation des emplois francs en 2020 ;

- en soutenant les associations structurantes et de proximité, avec le déploiement de la plateforme Dauphin, le soutien à l'essaimage, la généralisation des conventions pluriannuelles d'objectifs et le déploiement de nouveaux postes d'adultes-relais.

3.3. Ville de Clermont-Ferrand

La Ville de Clermont-Ferrand a engagé en 2014 un renouvellement profond de ses politiques publiques afin de mieux répondre à l'évolution de la demande sociale des habitants et à la complexification des enjeux de développement de la ville. Dans ce sens, de grandes politiques publiques locales ont été révisées, de manière participative : l'urbanisme, l'éducation, la culture, les mobilités, la jeunesse, ...
Dans le champ de la cohésion sociale et de la solidarité urbaine, la Municipalité a souhaité être à l'écoute des besoins des habitants et des acteurs, et se positionner dans un rôle d'animation partenariale des quartiers, et plus particulièrement en QPV. Dans ce sens, la Direction du Développement Social et Urbain (DDSU) a été créée en 2016, avec pour mission de mettre en œuvre les politiques publiques communales de développement social (dans les quartiers prioritaires), de démocratie participative, de santé, de jeunesse et de d'accueil des populations migrantes et réfugiées.
Les actions de développement social dans les quartiers prioritaires s'organisent en trois équipes, positionnées chacune d'entre elle sur un territoire (nord, Centre-Gauthière et sud), incluant cinq équipements de proximité (Maisons de quartier) et deux Missions jeunesse. Présentes en proximité, les équipes territoriales accompagnent les initiatives des habitants et des acteurs, contribuent aux côtés de la Métropole au déploiement des projets de renouvellement urbain, agissent en matière de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, interviennent en partenariat sur les questions de prévention de la délinquance (déploiement du Conseil des Droits et des Devoirs des Familles), ...
Les axes prioritaires portés par les équipes territoriales se déclinent autour de six programmes d'action : volet social du projet DEMOS, dynamisation des espaces publics, accompagnement de la parentalité, accompagnement des réussites, jardins partagés, transition numérique.

Volontariste en matière de politique publique de cohésion sociale, la Ville de Clermont-Ferrand poursuit son investissement sur les enjeux socio-urbains dans les QPV en transformant en Centre social d'ici 2021 tous ses équipements de proximité dans les quartiers.

3.4. Ville de Cournon

La Ville de Cournon-d'Auvergne se voit confrontée à une forte diminution de ses ressources du fait de la perte totale de la Dotation de Solidarité Urbaine. Toutefois, elle s'engage à poursuivre ses actions en faveur du quartier prioritaire et ses habitants.

Cela passera en particulier par le maintien et la pérennisation du niveau de service actuellement proposé à la population, notamment l'équipement implanté au cœur du quartier qui bénéficie directement aux habitants et propose de nombreux services et permanences : la Maison des Citoyens.

La Ville de Cournon-d'Auvergne souhaite également mettre l'accent, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire, sur deux problématiques que sont l'accompagnement de la jeunesse et de la parentalité.

Enfin, la ville s'engage à continuer à placer au cœur de ses préoccupations la question de la sécurité et de la tranquillité publique à travers la mise en place et le financement d'un dispositif de médiation (en partenariat avec les bailleurs sociaux du quartier prioritaire) qui existe depuis plusieurs années sur la période estivale et sur l'ensemble de l'année civile depuis 2018.

3.5. Ville de Gerzat

La ville de Gerzat se caractérise par une population plutôt jeune et un parc de logement social conséquent qui avoisine les 25% du parc immobilier communal. Avec un quartier prioritaire, la ville avait pu s 'inscrire dans le premier dispositif ANRU qui a permis de résidentialiser le quartier du Patural.

Dans la continuité des premiers contrats dont la ville fut signataire avec les deux quartiers prioritaires Patural et Pègues de nombreuses actions avaient été menées aussi bien par le tissu associatif local que par la collectivité qui s'est engagée à les maintenir malgré la diminution des ressources.

Axe fort de la politique locale, l'insertion des jeunes des quartiers de veille est primordiale et les actions d'accompagnement et d'insertion sociales et professionnelles pilotées par le Relai Information jeunesse ont été développées et complétées par des dispositifs qui permettent d'atténuer les différences sociales et de faciliter l'accès à l'emploi en partenariat avec différents acteurs du territoire Pôle emploi, Mission locale, PLIE, aide à la Mobilité, Assistantes sociales.

Dans les prochaines années, la politique en faveur de la jeunesse sera développée autour d'une entité fédératrice : la réalisation d'un local jeune. Lieu de convergence, il permettra d'étoffer une politique plus volontariste en direction des jeunes. Une politique ambitieuse dont l'objectif sera de diversifier l'offre en faveur de la jeunesse et de favoriser le lien entre les différents quartiers de la commune. Dans le cadre d'une politique préventive la collectivité souhaite favoriser l'engagement des jeunes, les responsabiliser et les rendre acteurs de la vie locale. Soucieux de préserver la tranquillité des quartiers la collectivité mise aussi sur la médiation grâce aux animateurs de ce nouveau local.

3.6. Ville de Aulnat

Avec un parc de 36% de logements sociaux, le territoire d'Aulnat accueille un fort taux de population confrontée à l'exclusion par l'économique et son corollaire de conséquences sur les ménages/familles dont les faibles ressources ne permettent pas un niveau de vie correcte dans une société dite de surconsommation et de modernisation. Un repérage réactualisé des besoins a été fait dans le cadre du renouvellement du contrat de projet "CENTRE SOCIAL" 2020/2023 qui a défini des axes d'intervention, des objectifs généraux, des objectifs opérationnels déclinés en projets d'actions afin de procéder à une évaluation effective ex-post. Le territoire d'Aulnat est un territoire de veille après avoir été éligible dans sa totalité lors du premier contrat de ville et ensuite bénéficiaire de quartiers ZUS. Comme son nom l'indique, ces quartiers bénéficient d'une veille constante avec anticipation des besoins pour éviter toute fracture territoriale : c'est l'objectif global du projet "centre social 2020/2023"

3.7. Les organismes Hlm

Avec 24% de leur patrimoine situé en QPV sur la Métropole Clermontoise, les organismes Hlm sont un des partenaires essentiels de la politique de ville. Ils interviennent dans un champ large qui dépasse leur cœur de métier. Non seulement ils sont un opérateur urbain de premier rang dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain mais ils sont également un acteur de la proximité engagé dans l'attractivité des quartiers notamment :

- en s'inscrivant dans la recherche de la mixité sociale au travers au travers de la convention intercommunale d'attribution,
- en poursuivant une politique de gestion de proximité renforcée grâce notamment à l'abattement de la Taxe Foncière sur la Propriétés Bâties dans les QPV,
- en développant un dispositif partenarial mutualisé de tranquillité résidentielle adossé à une convention partenariale engageante.

Opérateurs urbains et acteurs de proximité, les organismes HLM jouent également le rôle d'interface institutions/locataires, de catalyseurs d'initiatives citoyennes, de boosters de projets innovants : ils interviennent en effet en soutien à l'innovation qu'ils co-portent à travers un partenariat renouvelé, notamment avec leurs réseaux d'entreprises, les acteurs sociaux des quartiers et ceux de l'économie sociale et solidaire (ex : économie circulaire, jardins partagés...).

Ils sont également un acteur du développement économique et de l'accès à l'emploi, à travers trois leviers : celui d'employeur, celui de donneur d'ordre et celui de propriétaire de patrimoine.

Dans un contexte financier plus contraint, les organismes Hlm sont des partenaires des pouvoirs publics pour requalifier puis rénover les quartiers, assurer une gestion de proximité adaptée, et soutenir les actions de développement social.

3.8. Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Chef de file des politiques d'action sociale, le Département s'attache à proposer des réponses aux enjeux de prévention, de protection, d'insertion sociale et professionnelle des publics accompagnés, en s'appuyant sur les besoins et initiatives locales et en mobilisant et structurant les partenaires au niveau local comme départemental. Il est mobilisé pour apporter des réponses adaptées aux publics les plus vulnérables.
Aux côtés de l'État, le Département apporte son concours aux politiques de lutte contre la pauvreté et les exclusions, dans le cadre d'un plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi pour la période 2019-2021. Cette politique contribue à favoriser l'insertion sociale des jeunes de 16 à 25 ans les plus en difficulté et contribue à accompagner les publics les plus vulnérables, notamment les personnes victimes de violences. Cet engagement trouvera une résonance particulière dans les quartiers politique de la ville et les territoires de veille (Aulnat, Gerzat).
Le Conseil départemental agit dans le domaine de la politique de la ville de manière volontariste en mobilisant en priorité ses dispositifs de droit commun (implantation de ses services à la population, politique d'insertion, soutien aux collégiens, politique de l'habitat, culture et sports...) et priorisera l'octroi de ses subventions aux associations sur 4 grands thèmes :

- La prévention : éviter les ruptures (accès aux droits, soutien à la parentalité, lutte contre les violences familiales, l'accompagnement à la réussite scolaire, l'insertion des jeunes...),
- L'égalité femme/homme et citoyenneté,
- Le vivre ensemble : accès au sport des enfants en particulier les jeunes filles, l'accès à la culture, favoriser les échanges entre habitants, lutter contre les discriminations...
- L'accès à la santé.

La direction du développement social et les directions territoriales des solidarités (Clermont, Cournon) sont impliquées dans les dispositifs portés dans le cadre du contrat de ville et mobilisent des agents sur des projets partenariaux. Près de 70 équivalents temps plein de cadres et travailleurs médico-sociaux sont mobilisés pour la mise en œuvre opérationnelle de cette politique sur le territoire métropolitain.

3.9. Le SMTC

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise, Autorité Organisatrice de la Mobilité, s'est doté en 2016 d'un projet sur 15 ans comportant 4 grandes orientations dont l'une est "La mobilité pour tous". Ceci se traduit d'abord par la desserte de tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville, la mise en place, en 2005, d'une tarification solidaire qui permet aux habitants de ces quartiers de se déplacer quel que soit leur niveau de revenu. Par ailleurs, le SMTC-AC dispense des formations à l'usage des services de mobilité auprès de publics en difficulté (40 personnes par an). Enfin, l'action "Tous mobile et vous" a pour but de sensibiliser les plus jeunes aux impacts sur l'environnement de leur choix de mobilité (5 à 7 classes de CM1/CM2 par an, dont 2 classes de QPV).

3.10. La Chambre de commerce et d'industrie

La mission des CCI, en matière d'entreprenariat, est de proposer, à tous les entrepreneurs, à chaque étape-clé de la vie de l'entreprise et dans le cadre d'un parcours de réussite, toutes les ressources nécessaires pour développer et adapter leurs compétences afin qu'ils atteignent leurs objectifs en terme de pérennité et de croissance.
La CCI du Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole mobilisera les compétences et les ressources appropriées pour accompagner les porteurs de projets et les entreprises des QPV et

QVA. Le but est d'être identifié comme un acteur opérationnel de référence sur le développement des compétences des entrepreneurs afin de contribuer au développement économique des entreprises.

3.11. La Caisse des dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et Consignations, partenaire des acteurs publics locaux, propose de contribuer à la mise en œuvre du Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés en mobilisant l'ensemble des moyens de la Banque des Territoires.

En fonction des domaines, la Banque des Territoires pourra proposer :

- Son expertise en matière d'investissement, notamment sur la faisabilité économique et technique des projets d'investissement, grâce à un apport de connaissances sectorielles et une ingénierie de montage des opérations immobilières,
- Des crédits d'ingénierie en co-financement d'études complémentaires à mener pour expertiser la faisabilité de tout projet d'investissement sous maîtrise d'ouvrage privée,
- Des fonds propres pour investir dans des opérations privées structurantes aux côtés d'autre(s) investisseur(s) privé(s), sous réserves toutefois d'un modèle économique avéré,
- Des prêts de longue durée pour le portage foncier, la construction et réhabilitation de logements sociaux et pour la réalisation de projets structurants des collectivités locales.

Pour chaque sollicitation financière (ingénierie, prêt, investissement), l'accompagnement de la Banque des Territoires sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont un référent unique de la Banque des Territoires avec lequel ils pourront examiner les modalités de travail, d'échange et de saisine de l'offre de l'établissement public.

3.12. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat

La CMA du Puy de Dôme intervient auprès des porteurs de projet pour les accompagner dans leur démarche de création d'entreprise. Afin que chaque projet puisse être finalisé la structure aide le bénéficiaire à rechercher les bonnes informations pour ensuite monter un business plan. De manière concomitante, une réflexion est également engagée sur le choix du bon statut juridique, élément indispensable pour un bon démarrage d'activité. Toutefois, les accompagnements peuvent également aboutir à une non création d'activité (activité peu rentable, risque accru pour le futur chef d'entreprise...). La CMA accompagne également les apprentis dans la recherche d'une entreprise pour débuter un cursus de formation professionnelle. Elle accompagne également les chefs d'entreprise pour rechercher un apprenti ou un salarié, suivant les besoins. Ces actions sont menées avec l'ensemble des entreprises du département, mais peuvent être également appliquée sur un territoire précis.

3.13. Les conseils citoyens



Contribution des conseils citoyens

Notre motivation pour poursuivre notre action générale reste importante et nous souhaitons la poursuivre aussi pour mobiliser d'autres habitants et les inviter à nous rejoindre. Nos sujets pour les deux prochaines années que nous aimerions déployer concernent la sensibilisation à l'environnement et les mobilités (pour la Gauthière notamment), le développement de la lecture (Fontaine du Bac), et le bien-vivre ensemble (Cournon d'Auvergne).

Enfin, nous nous engageons à poursuivre notre participation dans les instances de pilotage mises en place au niveau du contrat de ville et soulignons notre intérêt pour contribuer à l'évaluation et à l'observation ainsi qu'aux ruches de l'appel à projet.

4. La stratégie réaffirmée du contrat de ville pour la période 2019-2022 et les priorités d'actions associées

Le protocole d'engagements réciproques et renforcés vise à réactualiser et réaffirmer les grands fondamentaux du contrat de ville signé par l'ensemble des partenaires en 2015.

4.1. Le pilier cohésion sociale

Pour l'horizon 2022, les partenaires du contrat de ville ciblent prioritairement trois orientations stratégiques pour contribuer à conforter la cohésion sociale sur le territoire :

- La première vise à offrir à chaque habitant les meilleures conditions à leur émancipation et bien-être, condition essentielle vers le mieux vivre ensemble ;
- La seconde mise spécifiquement sur la dimension culturelle, comme un élément fédérateur de la cohésion sociale et territoriale en résonance à l'ambition de la Ville de Clermont-Ferrand et de la Métropole d'être Capitale européenne en 2028. Les actions prévues visent alors à mettre en mouvement le territoire et à inscrire volontairement les quartiers dans cette dynamique ;
- La troisième concerne le soutien à la dynamique associative et à mettre en place les conditions nécessaires pour renforcer le pouvoir d'agir des habitants en tant que citoyens.

4.1.1. Favoriser le bien-être et l'émancipation des habitants dans le respect de leurs singularités et de leurs spécificités

- **La volonté des partenaires**

Les partenaires veulent agir au plus près des individus les plus vulnérables en leur offrant toutes les conditions d'épanouissement et les leviers pour prendre en charge un parcours de vie le plus sécurisé possible. Il s'agit d'agir sur les principaux déterminants de l'inclusion – en premier lieu la santé et l'éducation au sens large – tout en misant sur d'autres leviers comme le sport et les loisirs pour forger la citoyenneté et se sentir pleinement individu.

- **Les engagements des partenaires** :
  - → Agir sur la thématique santé en s'appuyant, pour la ville de Clermont-Ferrand sur les axes du Contrat Local de Santé, ou en s'en inspirant pour les autres communes :
  - → Favoriser l'accès et la pratique sportive éducative et inclusive
  - → Faciliter le rôle des parents dans leur dimension éducative et agir de manière coordonnée en direction des jeunes pour leur offrir les meilleures conditions à leur épanouissement et insertion
  - → Réduire la fracture numérique
  - → Encourager l'égalité femmes-hommes et lutter contre toutes les formes de discriminations

4.1.2. Développer l'accès des habitants à la culture par un ancrage renforcé dans les territoires et l'ouverture des grands équipements métropolitains

- **La volonté des partenaires**

La candidature de la ville de Clermont-Ferrand à devenir capitale européenne de la culture en 2028 doit être le catalyseur de toutes les énergies et doit être appréhendée comme une véritable opportunité pour générer une dynamique associant l'ensemble du territoire métropolitain pour redonner fierté et encourager les talents à s'exprimer. C'est une occasion unique pour repenser la définition de ce qui fait « culture » et reconfigurer tout le logiciel culturel territorial en donnant un sens original et unique à cette candidature, sans exclure personne, reflétant les identités clermontoises.
La culture doit être considérée comme un levier structurant au service de l'épanouissement des habitants, en tant qu'individu, mais surtout en tant que ciment du lien social. Intégrer les

« quartiers » à cette dynamique est un enjeu majeur pour redonner toute la place aux quartiers dans l'histoire de la ville et de ses habitants. La culture est polymorphe, la diversité culturelle des quartiers en est un élément consubstantiel. La culture doit pouvoir s'appuyer sur des grands opérateurs et de grands équipements. Ils doivent être à l'origine d'un réenchantement territorial de la culture, accessible à tous. Ils doivent être des creusets de mixité sociale, ouverts et accessibles à tous, dans une perspective de mobilité des publics en dehors du périmètre de leur quartier.

- **Les engagements des partenaires** :

  → Accentuer les dynamiques culturelles au sein des QPV en prenant appui sur les grands équipements et améliorer la prise en compte des spécificités de ces territoires dans la formalisation de la candidature pour la Capitale européenne de la culture

  → Développer des projets culturels dans les quartiers NPRU pour valoriser les parcours de vie des habitants et accompagner les transformations du territoire en travaillant les dimensions symboliques et culturelles

4.1.3. Forger la citoyenneté et renforcer la dynamique associative

- **La volonté des partenaires**

Renforcer le pouvoir d'agir des habitants est un enjeu fondamental dans et pour la mise en œuvre du contrat de ville sur ces 3 prochaines années. Les associations sont une courroie de transmission structurante entre les institutions, porteuse de la politique publique, et les habitants, bénéficiaires mais aussi impliqués dans la mise en œuvre.
Les villes ont renforcé leur présence sur les quartiers au travers de la mise en place des équipes de proximité. Ce travail de rapprochement s'est déjà traduit par des actions concrètes auprès des associations pour les impliquer plus fortement dans la réflexion sur les appels à projet de la politique de la ville. Le protocole d'engagements réciproques et renforcés veut inscrire ce soutien comme un axe fort de la mise en œuvre du contrat de ville.

- **Les engagements des partenaires**

  → Soutenir le développement de la vie associative, notamment dans les quartiers qui en sont le plus dépourvus

  → Harmoniser et simplifier les soutiens des différentes institutions au profit des acteurs associatifs présents et/ou agissant sur les QPV

4.2. Pilier développement économique, emploi, formation

Le protocole d'engagements réciproques et renforcés resserre le pilier économique autour de trois grandes orientations stratégiques.

La politique de la ville doit et peut contribuer à la croissance économique en remettant au centre de l'agenda des politiques économiques et de l'emploi les quartiers prioritaires de la politique de la ville et ses habitants.
Cela passe par :

- des actions visant à inciter l'implantation et la création d'activités économiques dans les quartiers
- des actions visant à maintenir, animer la vitalité commerciale dans les quartiers ;
- des actions visant à redonner des perspectives aux habitants en matière d'emploi et de dynamique économique.

4.2.1 Favoriser la création de valeur économique dans les territoires QPV

- **La volonté des partenaires**

Les quartiers doivent devenir des pôles d'activités économiques à part entière dans la Métropole clermontoise ainsi que des espaces d'innovation économique de rayonnement métropolitain. Ils sont à même de répondre à des besoins spécifiques dans la chaîne de l'immobilier et des locaux d'activités, par le développement d'une adresse économique dans les quartiers, identifiée et perçue à l'échelle métropolitaine. Les quartiers Nord et la Gauthière bénéficient du dispositif « Territoire Entrepreneur » qu'il convient aujourd'hui de valoriser davantage afin qu'il joue son effet levier (avantages fiscaux...) dans la réappropriation des quartiers par la sphère économique.
Par ailleurs, au niveau national il est constaté que les quartiers sont pépinières de jeunes pousses. Si la création d'entreprise dans les quartiers est deux fois supérieur à la moyenne nationale, les défaillances sont également deux plus importantes après trois ans. Ce même constat est porté localement. Aussi, il est essentiel d'actionner l'ensemble des leviers de l'accompagnement. Ce dernier nécessite de prendre en compte la situation globale du porteur de projet et de mettre en place un bouquet d'offres permettant un parcours coordonné, où le rôle des acteurs est identifié, pour offrir un soutien adapté de bout en bout, de la détection à l'amorçage sans oublier la pérennisation du projet.
Enfin la stimulation des réseaux entrepreneurs existants (ex. SISMO) est primordiale pour favoriser la création de valeur économique dans les quartiers et contribuer à leur identification dans la sphère économique métropolitaine.

- **Les engagements des partenaires**
  - → Encourager l'esprit d'entreprendre
  - → Favoriser l'implantation d'entreprises en développant une offre de locaux adaptés

4.2.2 Maintenir et renouveler la vitalité commerciale dans les quartiers

- **La volonté des partenaires**

Une fragilité des pôles commerciaux dans les quartiers est constatée. Cette offre est structurellement l'une des plus difficiles à maintenir, de part une image négative limitant la zone de chalandise, une faiblesse du pouvoir d'achat de la chalandise limitant l'attractivité commerciale et des emplacements commerciaux souvent mal irrigués par les flux métropolitains et les résidents des quartiers. Investir le volet commercial doit permettre d'agir sur le maintien et la redynamisation de l'offre de proximité et des pôles commerciaux, en la rendant viable et pérenne, ainsi qu'en portant une attention particulière aux conditions de commercialité. Cette problématique est plus particulièrement prégnante sur les QPV de Clermont-Ferrand.

- Les **engagements des partenaires**
  - → Maintenir, structurer et conforter l'offre existante et améliorer les conditions de commercialités
    - En intervenant directement auprès des commerçants
    - En travaillant à une stratégie d'intervention foncière et patrimoniale par le rachat de cellules commerciales (déjà en cours sur Fontaine du Bac, par exemple, par la Ville de Clermont-Ferrand)

4.2.3 Accompagner la montée en compétences des habitants et contribuer à leur employabilité

- **La volonté des partenaires**

La montée en compétences et le travail sur l'employabilité des personnes constituent un enjeu majeur vers lequel les efforts des partenaires doivent converger, dans un contexte où le potentiel d'emploi est certes limité mais avec des besoins en main d'œuvre repérés dans les activités de commerces, services et dans l'industrie et une dynamique entrepreneuriale et un écosystème de micro-acteurs en émergence qu'il s'agit d'accompagner dans leur développement.

Cette orientation s'inscrit en cohérence, et dans la continuité et la complémentarité des objectifs relatifs à l'éducation qui ciblent les plus jeunes.

Ici, sont visés plus spécifiquement les adultes et jeunes adultes en rupture avec le marché de l'emploi, faute de formations et qualifications suffisantes ou adaptées, souffrant de difficultés d'adaptation après une longue période de chômage, ou « tout simplement » ne maîtrisant pas les savoirs de base.

Les partenaires entendent développer les supports et opportunités permettant aux habitants les plus éloignés de l'emploi d'exercer ou de se former à des compétences et des savoir-faire dans la perspective de leur faciliter l'accès aux formations qualifiantes, aux emplois et les inscrire dans des parcours d'emplois durables mais aussi d'accompagner ceux qui souhaiteraient développer des projets professionnels singuliers.

Les partenaires ont un rôle à jouer dans la sensibilisation et l'action des entreprises existantes pour qu'elles soient également des acteurs impliqués dans cette mise en dynamique.

- **Les engagements des partenaires**
  - → Lever les freins à l'emploi et accompagner l'employabilité
  - → Faciliter les premiers pas dans l'emploi et dans le monde de l'entreprise
  - → Etre plus présents et plus lisibles par les habitants

4.3. Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Pour les partenaires du protocole, l'amélioration du cadre de vie et le renouvellement urbain passe par 4 orientations stratégiques visant à inscrire durablement les quartiers dans le fonctionnement urbain et territorial de la métropole et en faire des espaces valorisés et de bien-être territorial :

- Des quartiers qui sont habités et vécus par une population mixte et diversifiée
- Des quartiers aux bâtis et aux espaces de haute qualité
- Des quartiers qui sont apaisés et sécurisés
- Des quartiers qui sont engagés dans la transition écologique et énergétique et qui sont accessibles

4.3.1. Mettre en place une politique de l'habitat et du peuplement support d'une mixité sociale multi scalaires

- **La volonté des partenaires**

La (ré) intégration des quartiers dans le fonctionnement de la ville passent par plusieurs chemins dont le chemin structurant de la politique de l'habitat et du peuplement

Est portée sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole une politique ambitieuse en matière de logement et d'habitat, qui se traduit dans son Programme Local de l'Habitat (PLH). En complément, la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) est le cadre de gouvernance locale de la politique en matière d'attributions de logements sociaux. Cette politique métropolitaine d'attribution doit veiller à intégrer les enjeux de droit au logement et de mixité sociale. Des objectifs territoriaux ont été fixés et des leviers identifiés pour les atteindre. Cette politique publique repose sur trois documents stratégiques validés à l'échelle de la métropole et de chaque commune, des bailleurs sociaux et des réservataires de logements : le document cadre d'orientations stratégiques des attributions, la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID).

- **Les engagements des partenaires**
  - améliorer la connaissance, analyser la demande et les attributions de logement socialj
  - mobiliser différents leviers pour atteindre les objectifs d'attributions territorialisés
  - Affirmer le cadre et l'organisation pour le relogement des ménages dont l'immeuble est voué à la démolition
  - Assurer la diversification de l'offre sur les quartiers politique de la ville en cohérence avec le PLH et la CIL

4.3.2. Poursuivre et accompagner les mutations urbaines engagées sur le territoire

Le Programme de Rénovation Urbaine (2004-réalisation des dernières opérations en cours) a permis de nombreuses actions de rénovation et intégration pour plusieurs quartiers Politique de la ville dans la Métropole. L'effort doit être maintenu pour renforcer la qualité de vie dans ces quartiers, pour favoriser leur attractivité et pour continuer leur intégration durable dans le tissu de la métropole.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain a fait l'objet d'un long travail partenarial de réflexion et d'études qui a conduit à l'affirmation d'une stratégie métropolitaine de mutation urbaine déclinée en différents projets urbains sur les trois sites d'intérêt national de St-Jacques Nord, les Vergnes et la Gauthière.
Avec ce programme, la Métropole et ses partenaires confirment leur ambition pour le devenir des quartiers à 15 ans. Les projets traduisent une vision d'ensemble cohérente d'une politique de renouvellement urbain au service de l'humain. Il s'agit de mener, grâce une intervention volontariste, un rééquilibrage en faveur de ces quartiers en valorisant leurs ressources et en mobilisant largement les politiques publiques de droit commun.
Les grands travaux qui vont être réalisés, et les transformations en profondeur qu'ils induisent, doivent être aussi l'opportunité pour les partenaires de travailler en proximité avec les habitants et s'engagent à favoriser l'appropriation progressive des changements et des espaces par la mise en œuvre d'un urbanisme transitoire autour d'actions ciblées et innovantes centrées sur les nouveaux usages, et la conception d'espaces publics plus résilients.
La convention de renouvellement urbain acte les engagements des partenaires. Ces projets sont ambitieux. L'investissement total, toutes maîtrises d'ouvrage confondues, s'élève à 389 millions d'euros avec un concours financier de l'ANRU de 122 millions d'euros.
Le protocole d'engagements réciproques et renforcés est l'occasion de réaffirmer la forte mobilisation des partenaires dans ce programme majeur de transformation urbaine, durable, efficace et exemplaire.

En accompagnement de ces vastes projets urbains dont les temporalités de réalisation peuvent souvent dépasser les préoccupations quotidiennes des habitants, il convient aussi de maintenir les efforts et les moyens de gestion de proximité renforcée pour la qualité de vie quotidienne dans les quartiers. Cela passe notamment par l'action au quotidien et en proximité des collectivités locales et des bailleurs. Par exemple, les conventions d'abattement TFPB, entre les collectivités et les bailleurs, permettent de mobiliser des ressources pour adapter les efforts de gestion aux spécificités de chacun des quartiers, développer les capacités d'observation et de réactions des bailleurs face à l'émergence de dysfonctionnements ainsi que d'écoute de la satisfaction des habitants-locataires.

- **Les engagements des partenaires**
  - Mettre en œuvre et poursuivre les projets de renouvellement urbain
  - Renouveler les modes d'appropriation de l'espace public pour inviter à leur partage et à une mixité de leur fréquentation en développant les actions relevant de l'urbanisme temporaire.
  - Garantir la propreté des quartiers

4.3.3. Contribuer à la tranquillité des territoires au travers d'une approche renouvelée et en proximité des modes d'intervention

- **La volonté des partenaires**

La tranquillité et la sécurité sont un droit fondamental pour les habitants. Les baromètres issus du Nouvel Observatoire Urbain et Social, font état d'un sentiment d'insécurité important chez les habitants des quartiers de la Métropole clermontoise, et l'évaluation à mi-parcours a mis en évidence une progression des faits. Rétablir le droit à la tranquillité et à la sécurité est une condition indispensable pour redonner une attractivité à ces quartiers, limiter la fuite des ménages en ascension socio-économique, combattre la ghettoïsation et permettre une plus grande mixité et de meilleurs équilibres de peuplement. A cet effet, les pouvoirs publics et plus particulièrement la Préfète et les Maires, au sein des Comités Locaux ou Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance s'accordent sur des stratégies d'interventions partagées. C'est également dans ce contexte, une expérimentation va démarrer avec la participation de tous les bailleurs, ainsi que le soutien financier de la Ville de Clermont-Ferrand, de la Métropole et de l'État, par un dispositif partenarial mutualisé, à assurer le maintien de la tranquillité résidentielle dans le parc d'habitat social de 17h à minuit. Un dispositif de tranquillité résidentielle et médiation dans l'espace public est également en place en co-portage entre la Ville de Cournon-d'Auvergne et les bailleurs.

- **Les engagements des partenaires**
  - → Renforcer les moyens dédiés à la sécurité dans les quartiers
  - → Renouveler les modes d'intervention et de présence par des dispositifs adaptés

4.3.4. Encourager les mobilités actives et contribuer au développement durable

- **La volonté des partenaires**

Face aux défis que représente le réchauffement climatique, les partenaires entendent soutenir un ensemble d'actions permettant d'inscrire également les quartiers dans la nécessité de la transition énergétique et écologique, à la fois pour réduire la fracture énergétique et la fracture sociale.
La problématique de la mobilité est également très présente dans les réflexions. Depuis plusieurs années, le désenclavement et la desserte des quartiers ont été au cœur des priorités avec la mise en service du tramway par exemple et une accélération de la desserte en lignes de bus. Depuis, les comportements liés à la mobilité se sont développés et diversifiés pour intégrer aussi l'individualisation de la mobilité (vélo, trottinettes...). Les réponses des partenaires doivent accompagner cette diversification et compléter le bouquet de mobilité à destination des habitants des quartiers tout en l'encourageant par une tarification adaptée.

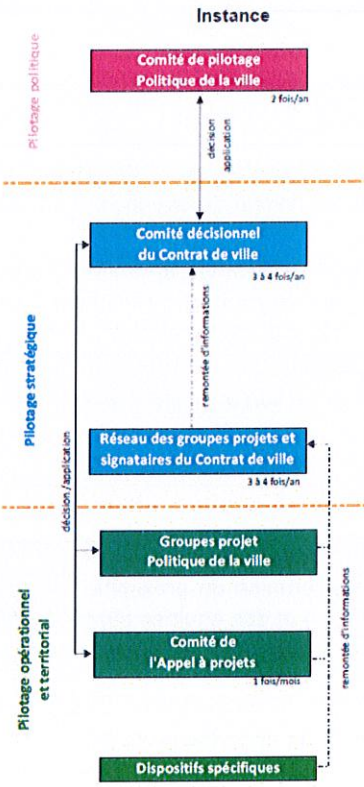
- **Les engagements des partenaires**
  - → Développer le bouquet de mobilités douces
  - → Déployer le schéma de transition énergétique et écologique
  - → Finaliser et déployer le programme de smart Métropole

5. Suivi et pilotage

5.1. Le pilotage du contrat de ville : instances et rôles

La validation et la signature du protocole d'engagements réciproques et renforcés permettent aux signataires du contrat de ville d'insister sur l'importance de la gouvernance et du pilotage du contrat de ville.
Ils s'engagent ainsi, sur la base du schéma de gouvernance retravaillé ci-dessous, à se mobiliser.

Synthèse de la gouvernance du Contrat de ville de Clermont Auvergne Métropole



Instance	Objet	Composition
Comité de pilotage Politique de la ville	Il définit les orientations prioritaires Il suit l'effectivité des engagements pris par les partenaires Il évalue le Contrat de ville Il observe les évolutions dans les quartiers ciblés dans le Contrat de ville Il saisit les autres instances décisionnelles des politiques publiques	**Présidence** : Métropole (Président ou Vice-Président) et Etat (Préfet ou Secrétaire Général) **Membres** : Signataires du Contrat de ville et Conseilss citoyens
Comité décisionnel du Contrat de ville	Il prépare le Copil et met en œuvre ses décisions Il coordonne les travaux transversaux du Contrat de ville et veille à leur cohérence Il définit et suit le programme d'intervention opérationnel et territorial (annuel) Il assure le lien avec les décideurs/élus et facilite la prise de décision Il mobilise les ressources et compétences nécessaires au(x) projet(s) Il partage la conduite de l'Appel à projets Il facilite la mobilisation et la circulation de l'information entre les acteurs	**Membres** : Niveau DGS/DGA - Métropole, Villes de Clermont-Ferrand, Cournon, Gerzat, Aulnat, Conseil départemental, État (Préfecture/DDCS), experts au besoin **Animation** : Métropole (coordination stratégique de la Politique de la ville)
Réseau des groupes projets et signataires du Contrat de ville	Il alimente/effectue la revue de projet Il permet une culture et des pratiques partagées	**Membres** : les responsables de projets et les signataires du Contrat de ville (technique) **Animation** : Métropole
Groupes projet Politique de la ville	Ils pilotent et mettent en œuvre les projets pour lesquels ils sont constitués	**Membres** : composition adaptée selon le projet **Animation/pilotage** : selon projet
Comité de l'Appel à projets	Il prépare, met en œuvre et évalue l'appel à projets du Contrat de ville Il mobilise les signataires et le droit commun pour le montage, financement et suivi des projets Il propose et suit le programme partagé des Convention Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) Il participe à la conception et à l'animation des ruches	**Membres** : les techniciens financeurs de l'Appel à projets **Animation** : Métropole
Dispositifs spécifiques	- Intégrés au Contrat de ville leur champs d'intervention nécessite une organisation projet en propre (NPRU, Dispositif de Réussite Éducative,...) - Liés à la Politique de la ville, ils mettent en œuvre une politique publique et possèdent leurs propres instances (Contrat Local de Santé, CISPD,...)	Animation/pilotage : référent spécifique identifié

5.2. L'ingénierie au service de l'animation du Contrat de Ville

Suite la loi Lamy, l'EPCI remplit, sur le territoire intercommunal, la fonction d'un ensemblier.
Intégré à la direction habitat et politique de la ville, le service renouvellement urbain et politique de la ville assure cette fonction.

- La Responsable du service renouvellement urbain et politique de la ville : elle assure le management et l'appui de l'équipe, ainsi que la relation avec le niveau de direction et le cas échéant avec les élus référents.
- La Cheffe de projet Politique de la ville : en interface avec les différents partenaires et les directions métiers de la Métropole, elle coordonne les instances de pilotage stratégique. Elle assure la consolidation des outils de pilotage stratégique. Elle peut piloter certains groupes projets opérationnels ou venir en appui méthodologique à d'autres.
- Le Coordinateur de l'Appel à projets : il assure la coordination, en lien avec les financeurs de l'Appel à projets du Contrat de ville/FIPD.
- Une équipe dédiée au Renouvellement urbain : 3 postes de Chefs de projets et 2 d'appui administratif et financier.

La ville de Clermont-Ferrand a mis en place la Direction du Développement Social et Urbain qui s'appuie sur des chargés de mission thématique (santé, gestion urbaine de proximité,...), des cellules thématiques (mission sport, service démocratique locale,...) et des équipes territorialisés au sein des Maisons de quartier qui seront labellisées Centre social dans les deux années à venir.

La ville de Cournon d'Auvergne dédie un poste de Responsable de la politique de la ville, qui également en charge la coordination du CLSPD, ainsi que la coordination de la Maison des citoyens.

La Ville de Gerzat a mis en place un relais info jeunes et un espace emploi avec des moyens humains dédiés.

La Ville d'Aulnat s'appuie sur son Centre social sous gestion du CCAS pour développer et accompagner les habitants du quartier de veille.

L'État s'appuie à la fois sur un service Politique de la ville et sur un Délégué du Préfet aux quartiers agissant auprès des acteurs (associations, conseils citoyens, institutions) en proximité.

5.3. Les conseils citoyens

En place depuis 2017 pour la Ville de Clermont-Ferrand et depuis 2019 pour la Ville de Cournon d'Auvergne, les Conseils citoyens participent de la gouvernance du Contrat de ville.
Des représentants siègent au Comité de pilotage du Contrat de ville, ainsi que celui du Renouvellement urbain pour les quartiers des Vergnes, de la Gauthière et de St Jacques. Ils sont régulièrement associés à des travaux du Contrat de ville (Appel à projets, évaluation,...), tout comme ceux du Renouvellement urbain.
Organisés en collectif, le CREFAD Auvergne (association), les accompagne dans leur structuration et formation. L'État, les villes et la Métropole accompagne financièrement le CREFAD Auvergne à cet effet. Les locaux des Villes et de la Métropole sur les territoires leur sont ouverts pour organiser leurs rencontres et activités.
Autonomes, ils se sont auto-saisis de différents sujets sur les quartiers et conduisent des démarches – cf. partie bilan.

5.4. Le suivi du protocole d'engagements réciproques et renforcés

Les partenaires s'engagent à réaliser un suivi fin et régulier de la mise en œuvre du protocole d'engagements réciproques et renforcés. Les instances décrites plus haut, et plus particulièrement le comité décisionnel, seront les garantes de ce suivi auprès desquelles seront organisés à fréquence régulière des éléments de reporting sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et engagements précisés dans ce protocole. A cet effet, un outil de suivi commun sera mis en place sur la base des engagements inscrits au présent protocole. Cela permettra de faire part des difficultés éventuelles rencontrées et d'étudier de façon partenariale les solutions et arbitrages à apporter le cas échéant. La mise en place d'un tel suivi est une opportunité de conforter la dynamique partenariale autour du contrat de ville, renforcer sa gouvernance et faciliter sa mise en œuvre.
Le suivi s'appuiera sur la mobilisation des différents indicateurs. Il s'agit essentiellement d'indicateurs de réalisation (action réalisée / action non réalisée), d'indicateurs de moyens et d'indicateurs de résultats (par ex. sur le nombre de bénéficiaires concernés par telle ou telle action). Ce suivi s'appuiera sur les bilans des actions des porteurs de projet mais aussi sur un suivi nécessairement adapté des politiques de droit commun en capacité de démontrer leur approche et prise en compte des quartiers et publics concernés.

5.5. La responsabilisation collective et l'évaluation du Contrat de Ville

En 2022 et en complément d'une mesure classique de la réalisation, des résultats et des effets du dispositif sur l'ensemble de la période, l'évaluation finale du Contrat de Ville pourrait tenter de répondre à un questionnement évaluatif du type : « *Quels changements majeurs sont observés au regard des orientations contenues dans l'avenant rédigé en 2019* ? ».
L'évaluation mobilisera les indicateurs ainsi que les réalisations produites dans les cadre du Nouvel Observatoire Urbain et Social.

6. Annexe : synoptique des engagements réciproques et renforcés

- tableaux des engagements par pilier
- les 40 engagements de l'État
- les baromètres des quartiers produits dans le cadre du Nouvel Observatoire Urbain et Social porté par l'Agence d'urbanisme : https://clermontmetropole.org/nouvel-observatoire-urbain-social